

Bon travail! bien sûr -
Très bonne cohérence de
langage -
Attention sur l'écrit
ne pas amener des faits
comme s'ils allaient de soi.

ETUDE DIRIGEE N° 2

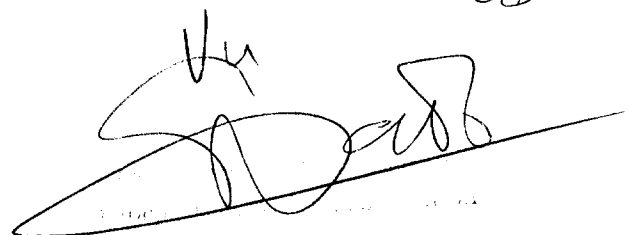
« L'ESPACE EUROMEDITERRANEEN »

CHARGE DE COURS M. JEAN-FRANCOIS DAGUZAN

GROUPE B6

rédacteur: CC Lefebvre

responsables d'exposés: séance 2 , CDT Cerisier et LCL Bourasseau
séance 3, CBA Esparsa et CBA Le Conte
séance 4, LCL Mortel et CDT Woltman (USA)

28/4/99


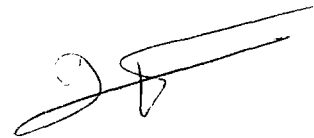
Etudes dirigées CID

Evaluation du groupe B6

Groupe dans l'ensemble sympathique, attentif et participatif. Il est marqué par la présence forte du CC Lefebvre qui anime avec brio les séances. Cet officier a révélé des capacités de synthèse fortes dans l'ouverture et la clôture des travaux.

Les exposés des stagiaires ont été de bon niveau. Notons cependant la qualité supérieure des prestations (notamment dans la qualité de recherche et de traitement de l'information) du LCL Bourasseau et du CBA Esparsa. Enfin, l'exposé en français du CDT Woltman a été tout à fait excellent.

Jean-François Daguzan



« L'ESPACE EUROMEDITERRANEEN »

SEANCE N°1

«PROBLEMATIQUE GENERALE »

Introduction

Une carte en relief de la Méditerranée ne montre-t-elle pas que cette mer quasi-fermée, ceinturée de chaînes montagneuses, uniquement ouverte sur le monde extérieur par le biais des deux passages restreints de Gibraltar et de Suez, à la croisée des trois mondes européen, eurasiatique et africain, ressemble à un immense trou noir où vont se perdent toutes les initiatives de rapprochement, de concertation, de paix et de prospérité?

Est-elle un lieu d'avenir et d'espoir ?

Ou n'est-elle pas le lieu de perdition de toutes les illusions modernes?

Sans doute pas, mais la complexité géographique de ce bassin, l'extrême variété des peuples, religions et cultures, ainsi que l'histoire des quelque 6000 années de vie commune montrent que ce bassin a toujours été et reste aujourd'hui encore à la fois un creuset, lieu d'échanges de toutes sortes, et un espace de conflits que tour à tour les puissances importantes du temps considéré cherche à dominer.

Dans notre monde moderne, à l'heure de la communication, de l'instantanéité et de la globalisation, un rapide tour d'horizon montre que les facteurs de division ou d'union sont toujours présents, même si leur nature ou intensité ont varié.

* *
*

Méditerranée lieu d'échanges et de confrontation

Cette mer cernée de terres hautes est, depuis des siècles, le lieu d'une certaine communauté de vie, elle est depuis longtemps ce que Fernand Braudel a appelé « la civilisation du vin, de l'olivier et du blé ». En raison de la structure géologique de l'espace méditerranéen, les échanges ont toujours emprunté en majorité la voie maritime, illustrant la prépondérance fondamentale d'une mer difficilement contournable par la terre, dont la perception par les pays riverains a toujours été très relative, les Romains la considéraient comme leur, les Arabes comme la mer d'où venait la menace chrétienne.

Aujourd'hui lieu de passage d'un sixième du trafic commercial, espace économique où s'échangent des millions de dollars tous les ans, entité où se mêlent chrétienté, islam et judaïsme, la Méditerranée justifie aujourd'hui plus qu'avant sa qualité de plaque tournante économique et culturelle et l'extrême complexité des relations qui unissent ses peuples riverains.

Peut-on parler d'ensemble Méditerranéen?

Exceptées les grandes dominations historiques, qu'elles soient romaine et complète, qu'elles soient grecque ou arabe presqu'achevées, la Méditerranée n'a pratiquement jamais représenté

une entité franche. On peut dire que l'histoire récente a même confirmé qu'une vision globale de cet espace était illusoire, qu'au contraire elle s'intégrait par parties dans divers mondes, par exemple celui de l'OTAN pour certains d'entre-eux, de la communauté puis de l'union européenne pour les pays de la façade nord, ou encore de la ligue arabe.

De même si la tendance est aisée de considérer la Méditerranée comme un espace entier et circonscrit, il faut modérer cette vision: les cartes anciennes arabes ne la considèrent que comme partie excentrée d'un monde qui s'étend aussi et autant vers l'Orient et l'Asie, les Espagnols de la fin du Moyen-Age la voient comme un espace voué uniquement à la chrétienté, l'OTAN l'a longtemps considérée comme une part infime de l'échiquier quasi-planétaire du jeu Est/Ouest.

La méditerranée, malgré toute la considération dont on l'entoure est depuis très longtemps une préoccupation importante mais subalterne des grandes stratégies, envisagée comme un point particulier au sein d'une problématique beaucoup plus globale.

Plus qu'un ensemble homogène qu'elle n'a été que très rarement, la Méditerranée reste avant tout un espace historique de rencontre, d'entente ou de discorde.

Va-t-on aujourd'hui vers un espace euroméditerranéen?

La naissance de l'Europe et la relative stagnation des pays du sud de la Méditerranée pose la question fondamentale du devenir de cette entité. L'Europe développée, qui entame aujourd'hui une extension prioritairement vers l'Est, forme un bloc économique et culturel fort qui accentue de jour en jour les disymétries déjà constatées par le passé: richesse, démographie, progrès, urbanisation, écologie...

Le développement rapide de l'Europe a en effet laissé de côté les partenaires traditionnels méditerranéens, sans que ceux-ci n'aient la possibilité de s'engager dans un rattrapage perdu d'avance, car non soutenu. Cette situation, associée aux multiples bouleversements internationaux des années 80 et 90 a engendré le lit de tous les extrémismes, politiques, économiques ou religieux.

L'avenir de l'Europe est clairement annoncé (traité de Maastricht, livre blanc, concept d'emploi des forces) comme dépendant de l'évolution des relations et rapports avec le monde méditerranéen. Il faut que l'Europe évite la rupture et l'accroissement des déséquilibres qui pourraient entretenir ou engendrer des situations conflictuelles déstabilisantes et des problématiques dont le règlement ne pourrait être que long et coûteux.

C'est en effet l'intérêt de l'Europe que de voir la Méditerranée non plus comme un flanc sud ou une frontière uniquement, mais comme un partenaire avec qui le dialogue économique, social et culturel doit être absolument maintenu.

*V. l'im française!
Est ce celle des autres Européen?*

Les grands déséquilibres

Pour la première fois dans l'Histoire, la population des pays méditerranéens du sud dépasse celle du nord et la tendance n'est pas à l'inversion immédiate.

Les estimations de progression des populations de certains pays comme l'Egypte, la Turquie ou encore l'Algérie font craindre une pression démographique insoutenable économiquement, la grande jeunesse de ces populations (on peut considérer aujourd'hui que la moitié des pays arabophones ou turcophones a moins de 25 ans), associée à la relative stagnation des économies étant source d'une vive instabilité.

La géographie des pays du sud qui ménagent de rares plaines côtières, l'importance historique et économique des régions littorales, la perte progressive du maillage rural au profit de la migration urbaine font que les populations se concentrent de plus en plus dans les villes, posant

le double problème écologique de la diminution des rares terres arables et de la concentration urbaine.

La conflictualité

Sans remonter trop loin dans l'Histoire, Les phénomènes identitaires ont longtemps été ignorés par les partages des grandes puissances et étouffés par des régimes forts maintenant disparus. Aujourd'hui éclatent au grand jour les immenses diversités que longtemps les discours de façade ont masquées. Les tracés des frontières, issus des guerres d'indépendances ou mondiales, ou encore plus récemment de la décolonisation, s'ajoutent aux multiples aspects culturels et religieux qui font de la Méditerranée à la fois un creuset et créateur de particularismes. Les courants religieux notamment se sont à la fois rencontrés, croisés, mélangés, parfois ignorés. Ce paysage bigarré, associé à des tendances nationalistes exacerbées, a eu et a toujours aujourd'hui ses illustrations quotidiennes.

Tour d'horizon de la conflictualité en Méditerranée:

- *Turquie*: il y a certes le différend historique gréco-turc mais le problème le plus crucial reste la question kurde, qui hypothèque gravement l'avenir et fait peser une lourde incertitude sur la stabilité régionale qui concerne aussi bien la Turquie, que la Syrie, l'Irak ou l'Iran.
- *Les Balkans*: la situation est loin d'être figée. Il reste encore les imbroglios bosniaque, kosovar et macédonien qui laissent penser que nous sommes loin d'un règlement durable.
- *Le Maroc*: la transition engagée par le roi il y a un an n'a pas eu de répercussion notable sur le paysage social du pays. Le creusement des inégalités est le phénomène le plus marquant et reste la source d'insatblilté potentielle la plus importante. La question du Sahara Occidental ne sera probablement pas réglée en 1999 (occurrence fragile du référendum prévu), le temps travaillant cependant pour le Maroc.
- *L'Algérie*: le retour à la normalisation se poursuit mais il est probable que l'éradication des extrémismes politiques et du grand banditisme ne seront pas réglés avant 20 ans.
- *La Tunisie*: le régime extrêmement policé mis en place par Ben Ali a permis un développement économique particulièrement remarquable au prix d'une démocratisation quelque peu muselée. La libéralisation rapide de la société semble cependant incontournable, si la Tunisie veut continuer à conserver le gain de ses progrès économiques. me d'ici
- *La Libye*: ce pays est fragile et des mouvements dissidents se font jour. Le statu quo actuel pourrait ne pas durer, et stimuler quelques vellétés expansionnistes de la part de l'Egypte ou de la Tunisie.
- *L'Egypte*: sa population importante en fait actuellement le poids lourd des pays arabes. Si elle connaît une relative quiétude dans le domaine des relations extérieures, à l'exception des tensions avec le Soudan (question de l'eau) les problèmes sont surtout d'ordre économique et social. Elle est confrontée à une démographie en hausse constante que son économie ne peut absorber. Elle reste un élément de modération politique sur la question fondamentale du processus de paix au Proche-Orient.
- *Israël*: le plan de paix fondé sur le retour des terres occupées en échange de la sécurité, et qui devait servir de socle au *new middle east market* cher à Shimon Perez, n'a pas été mis en œuvre. Si Israël peut encore freiner, elle ne le pourra bientôt plus. La pression internationale et américaine surtout, ainsi qu'une population dont l'importance stagne et qui aspire aujourd'hui à des conditions de vie occidentales, devrait relancer le processus. ← rester prudent !!
Après le décès du roi Hussein de Jordanie, Israël perd de plus le conciliateur et le modérateur qui pendant des décennies a prêché la patience et la concertation et qui n'est aujourd'hui plus là pour contenir les millions de réfugiés palestiniens installés sur son sol.

- *La Syrie*: la question de la succession d'Hassad se pose, et par conséquent la question de l'avenir des relations avec Israël et la Turquie. La Syrie depuis la fin de l'ère soviétique « cherche un nouveau parrain économique et la France y a une belle carte à jouer.

* *
*

Dans une Méditerranée plurielle, les problèmes économiques, culturels et sociaux sont bien réels et nécessitent un regard particulièrement intéressé, tant il est vrai que l'Europe est directement et instantanément concernée. L'Europe dans son processus de montée en puissance économique, sociale et sécuritaire doit compter sur l'espace méditerranéen, incontournable dans une approche globale.

SEANCE N° 2

« LE ROLE DES ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES ET DE L'ECONOMIE »

La Méditerranée est un espace stratégique fondamental pour l'Europe dont de nombreux pays constituent la quasi totalité de son arc septentrional. L'Europe ne peut donc raisonnablement concevoir son avenir en méconnaissant celui de la Méditerranée.

Dans la problématique générale des relations euro-méditerranéenne, le facteur économique joue un rôle crucial.

Deux exposés illustrent cette perspective et sont joints en annexe.

Le premier est relatif aux échanges agro-alimentaires, le second porte sur l'économie dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

1/ Introduction

En préliminaire et pour bien comprendre l'état actuel de l'économie dans cette zone, un bref rappel historique est nécessaire.

Pendant des millénaires, l'espace méditerranéen a été le creuset remarquable d'une coexistence étonnante de peuples et civilisations différents. Par la suite, la période coloniale, puis celle de la Guerre froide, voient la mise sous tutelle progressive de nombreux pays méditerranéens par les puissances occidentales. C'est à l'occasion de l'effondrement de l'Union soviétique entre 1990 et 1991 qu'apparaît crûment le retard de nombreux pays méditerranéens, qui ne peuvent alors suivre et rattraper le train frénétique de la globalisation économique.

2/ Constat

Le constat actuel peut être évoqué de multiples façons.

Tout d'abord, on assiste depuis un certains temps à une recomposition du paysage géopolitique. Les puissances tutélaires traditionnelles, telles que la France, la Grande-Bretagne, la Russie, se sont retirées de cet espace au profit des Etats-Unis. Les nationalismes et extrémismes ont alors parallèlement prospéré.

On assiste également à l'émergence de nouvelles puissances locales ou régionales, telle la Turquie par exemple, pivot entre l'Europe et le Proche-Orient, et dont le développement a et aura des incidences sur les relations qu'entreprendront ces deux blocs.

Il y a donc pour l'instant un espace propice à toutes les instabilités.

Il existe ensuite un clivage économique, à la fois cause et effet de l'instabilité géopolitique, marqué entre les pays du nord et ceux du sud méditerranéen. Ce décalage, longtemps masqué par les luttes politiques ayant émaillé la Guerre froide et le soutien militaire et économique de l'U.R.S.S au profit des pays du sud, surgit depuis 1991.

Enfin, divers facteurs alimentent ou découlent des constats précédents : la démographie des pays du sud a beaucoup augmenté, entraînant une littoralisation de la population, un épuisement des terres cultivables et la naissance de problèmes écologiques. Cette situation a fortement contribué à fragiliser encore plus les régimes politiques, incapables, du fait de leur nature ou des circonstances, de répondre aux attentes des populations et de se libéraliser.

La Méditerranée est donc une source potentielle, mais bien réelle, de crises politiques et économiques graves aux portes de l'Europe. Cette dernière a donc un intérêt essentiel à ce que la zone méditerranéenne se stabilise.

Cette nécessité va donc conduire les grandes lignes de la politique européenne vis-à-vis des pays méditerranéens. Cette politique s'articule pour l'essentiel autour de l'idée de partenariat. Mais comme l'expérience montre que le politique est souvent "tiré" par l'économique (cas de la construction européenne ou encore de la Chine aujourd'hui), même s'il importe que les deux processus soient simultanés, l'Europe va agir pour promouvoir activement le développement économique des pays de la méditerranée.

3/ Les besoins des pays méditerranéens

De leur côté, les pays du sud attendent beaucoup de l'Europe.

La satisfaction de leurs besoins d'ordre économique est primordiale pour asseoir leur stabilité intérieure. Le développement doit en effet permettre d'améliorer les conditions de vie de la population, d'acquérir une sécurité ou une suffisance alimentaire qui fait défaut, de diminuer le chômage et de faire reculer la pauvreté. Ce développement est également attendu comme la réparation de ce qui est perçu comme une double injustice : celle qui a vu la sujétion aux anciennes puissances coloniales se poursuivre après les indépendances (et entretenir ainsi des antagonismes larvés), celle d'un développement économique mondial qui laisse la Méditerranée sur le bord du chemin.

4/ Les besoins des pays européens

Parallèlement, les pays du nord voient dans ce partenariat économique le gage d'une sécurité, d'une stabilité de la zone mais aussi d'un renforcement de leur propre prospérité. Le développement économique des pays du sud doit permettre de maîtriser les flux migratoires et de protéger l'environnement, comme d'asseoir sur des bases saines et de relative prospérité les Etats dont on espère qu'ils poursuivent les processus de démocratisation et de protection des Droits de l'Homme. La recherche d'un tel décollage économique se conjugue aussi avec celle d'un marché de plus en plus attrayant pour les nouveaux produits européens.

5/ Quelle politique économique européenne en Méditerranée?

L'objectif européen est donc d'intégrer la Méditerranée à la dynamique du marché mondial en l'aidant à passer de l'économie administrée à l'économie de marché.

Le processus est lancé depuis longtemps mais son efficacité demeure toujours, aujourd'hui, perfectible.

La collaboration euro-méditerranéenne a longtemps souffert d'une certaine ambiguïté, qu'illustre notamment la question des échanges agro-alimentaires.

Ainsi, de 1957 à la conférence de Barcelone en 1995, les relations entre l'Europe et les pays du pourtour méditerranéen se limitent essentiellement à l'aspect économique. L'aide au

développement consiste alors dans l'achat de la production des pays de la Méditerranée par l'Europe qui, en contrepartie, exporte ses produits manufacturés.

Toutefois, ces échanges restent disproportionnés. La production agro-alimentaire des pays du sud est dépendante de la rareté grandissante des surfaces arables, que grignote une constante urbanisation alimentée par la croissance démographique, et de la problématique de l'eau, qui rapportée à l'évolution des populations, pose une question cruciale pour les pays du sud. Il en résulte une dépendance de fait en faveur des pays européens, au profit desquels se négocie la production agro-alimentaire.

Cependant, si cette aide participe au développement, elle a aussi pour effet d'entretenir la dépendance que l'on combat.

La conférence de Barcelone en 1995 et celle de Malte en 97 ont redonné une nouvelle vigueur au processus économique, en l'intégrant dans une démarche plus globale.

6/ Un processus politiquement dépendant

Mais ce partenariat est constamment empoisonné et ralenti par l'état des relations internationales et notamment par le conflit du Moyen-Orient.

Lorsque paraissent les travaux de Francis FUKUYAMA (" La fin de l'histoire "), l'idée générale faisant de la victoire du libéralisme économique la fin de tous les conflits est reprise dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. De nombreuses études sont menées afin de faire plier les antagonismes sous le moteur d'une intégration économique régionale (projet du " New Middle East " de Shimon PERES) s'articulant autour de la constitution de marchés régionaux, de la création d'infrastructures partagées (routes, ports, aéroports) et d'une répartition sectorielle des activités. Ces projets échouent car ils supposent le règlement préalable des conflits politiques. Or on sait où en est le processus de paix initié par les accord d'Oslo ...

SEANCE N°2 - EXPOSE N° 1

« LES ECHANGES AGRO-ALIMENTAIRES »

référence: dossier EG CID 98/99

1/ introduction

On constate depuis déjà quelques décennies que les écarts se sont creusés entre les niveaux de vie des pays du nord de la Méditerranée et ceux du sud du bassin. Le phénomène est en particulier plus marqué dans le domaine alimentaire en raison d'une forte croissance démographique, d'une faible superficie de terres cultivables, des problèmes d'approvisionnement en eau et d'une politique agricole inadaptée.

A la rareté des terres cultivables réparties essentiellement sur la frange côtière, entraînant un regroupement des populations, s'ajoute un morcellement important des propriétés, source de contre-productivité. De plus, les moyens techniques modernes font largement défaut dans le secteur de l'agriculture.

En matière de subsistance alimentaire, la zone méditerranéenne peut se découper en trois régions :

- au sud, les pays sont à la limite du revenu alimentaire suffisant et ne pratiquent entre eux aucun échange agro-alimentaire;
- au sud-est, les agrumes fournissent une manne exportable importante mais en revanche les pays de cette zone demeurent de gros importateurs de céréales;
- au nord, les conditions climatiques et géographiques permettent aux pays de cette zone d'être totalement autosuffisants sur le plan alimentaire.

2/ Rappel sur l'évolution des systèmes agro-alimentaires des pays tiers méditerranéens (PTM)

Durant des siècles, les principes agro-alimentaires des pays bordant le bassin méditerranéen sont structurés autour du triptyque olive-vigne-céréales. Cette agriculture traditionnelle suffit à assurer l'autosubsistance des peuples riverains.

Les pratiques alimentaires importées lors de l'époque coloniale vont durablement modifier les habitudes de consommation des populations touchées. Au premier système décrit succède au cours du siècle dernier un système agro-alimentaire d'importation, essentiellement structuré autour de la prééminence du blé tendre importé. De cette époque date la forte dépendance de la plupart des états méditerranéens vis-à-vis de fournisseurs extérieurs.

De l'époque coloniale date également l'accroissement des surfaces agricoles vouées à la production de denrées prisées par les populations européennes. Naît ainsi un système agro-alimentaire d'exportation qui apparemment ne peut que bénéficier aux pays qui se donnent la peine de se spécialiser. Mais les bienfaits initiaux sur le développement local sont aujourd'hui contestés par la pression que ce système fait peser sur les ressources non renouvelables telles

que l'eau. En effet, ce type d'agriculture vouée à l'exportation accapare près de 70% de la consommation totale en eau des PTM. Qu'advient-il lorsque sous l'effet de la pression démographique, il faudra imposer de douloureux arbitrages entre la survie des populations et la rentabilité économique?

3/ Politique économique menée en matière agricole par la CEE à l'égard des PTM

La création du Marché Commun a complètement modifié le rapport à l'extérieur qu'avait jusqu'alors chacun des pays européens. Oubliées les préférences coloniales et les accointances régionales, la construction de ce marché s'est totalement focalisée sur le développement des états membres, faisant une totale abstraction de l'équilibre économique des états limitrophes. Ainsi, entre 1957 et 1970, des connections d'échanges se font directement entre trois marchés majeurs, à savoir le bloc européen, le bloc américain et le bloc asiatique, délaissant de la sorte tous les pays extra-communautaires.

Quelques accords majeurs vont tenter de modifier ces comportements égoïstes, sans toutefois jamais les bouleverser.

1976 : des accords signés avec les pays du Maghreb puis le reste du pourtour méditerranéen ont donné naissance à un système de traitement discriminatoire préférentiel en matière commerciale, très favorable aux PTM : accès libre au marché européen et mise en place de barrières douanières contre exportations européennes. Les raisons de ce favoritisme sont double :

- le climat politique de l'époque est marqué par un sentiment de culpabilité vis à vis de l'ancien colonialisme et des dommages créés par la crise pétrolière;
- les exportations des PTM ne concurrençaient pas alors les productions des pays de la CEE.

Cependant les produits agricoles ne sont pas intégralement soumis aux mêmes règles; il leur est appliqué des dispositifs plus contraignants tels que système de contingents, prix plancher et calendrier d'exportation qui limitent considérablement les débouchés.

1981 : l'adhésion à la CEE de la Grèce, puis en 1986 de l'Espagne et du Portugal, crée une concurrence directe aux exportations du Maghreb en matière agricole, notamment dans la période qui va suivre et au cours de laquelle l'Europe va connaître une grave crise de croissance.

1993 : l'aboutissement des négociations du cycle de l'Uruguay entraîne l'érosion des avantages tarifaires et contingentaires favorisant l'exportation des PTM sur les marchés européens. L'Espagne notamment, grâce aux dispositifs de la PAC, qui lui octroient des compensations en échange d'une spécialisation plus poussée, devient bénéficiaire dans le domaine des fruits et légumes, et concurrence âprement les producteurs de la rive sud beaucoup moins organisés.

1995 : la conférence de Barcelone marque une prise de conscience de la part de l'U.E. des risques encourus par le maintien d'un système identitaire. L'Allemagne, premier moteur économique en Méditerranée, a réussi à persuader ses partenaires de l'effort qu'il y avait à mener dans le bassin une politique économique plus proche des difficultés des PTM sous peine de voir se développer une crise majeure sur la rive sud. Le premier enjeu de cette conférence est en effet stratégique : il faut rapidement stabiliser la frange méditerranéenne de l'Europe qui

sous l'effet conjugué d'une démographie croissante et d'une insécurité alimentaire latente pourrait générer des flux migratoires importants. L'aide économique participe à la stabilité régionale par l'influence qu'elle est susceptible d'exercer sur les flux migratoires non désirés.

4/ La complémentarité agricole euro-méditerranéenne

La complémentarité agricole euro-méditerranéenne pourrait se développer si elle ne se heurtait pas aux limites qui sont imposées, dans ce domaine, à la logique des avantages comparatifs. Ainsi l'Europe continue de restreindre l'accès à ses propres marchés agricoles, privant ainsi les PTM de la possibilité de rééquilibrer leur solde commerciale. Il est à noter toutefois que le déficit agro-alimentaire méditerranéen est nettement moins élevé vis-à-vis de la communauté européenne que vis-à-vis du reste du monde.

Les PTM ont une dépendance commerciale prononcée à l'égard de l'Europe. Ils sont actuellement au 3^o rang des débouchés extérieurs de l'U.E. et lui assurent son plus grand excédent commercial (à titre d'exemple, la France tire de ses échanges agro-alimentaires un excédent constant depuis plus de 10 ans de 50 milliards de francs dont 12% avec les PTM).

Les PTM sont fragilisés par la non-réciprocité dans les échanges avec l'UE et par la libéralisation du commerce extérieur qui va accroître la concurrence. Pour cette région, les perspectives de croissance des marchés mondiaux les plus dynamiques ne se situent sans doute pas dans le secteur industriel classique mais bien plutôt dans le secteur agro-alimentaire si l'on en juge par les avantages comparatifs des pays du sud sur ceux du nord-est de l'Europe et par les tendances du marché mondial dans le domaine (produits préparés, précuits ou surgelés). A titre indicatif, l'Europe est le 1^o importateur mondial de produits agro-alimentaires et l'un des marchés les plus ouverts.

La création d'une *zone de libre échange* (ZLE) entre l'Union européenne élargie aux PECO et les PTM devrait progressivement donner des accès préférentiels aux produits agricoles exportés de ces derniers. Mais les PECO constituent pour des raisons historiques et politiques un espace d'expansion régionale prioritaire pour l'Europe occidentale. Ainsi il est à redouter que la position concurrentielle des PECO, en direction desquels des initiatives communautaires fortes ont été prises, ne soit de nature à affaiblir durablement et irrévocablement le développement agricole des PTM si aucun dispositif n'est mis en place.

Or la plupart des pays méditerranéens avaient, dès 1980, cherché à adapter leur production et leurs structures de commercialisation aux normes du marché européen. Cette spécialisation de secteurs agro-exportateurs avait souvent coûté cher à l'économie en absorbant la majeure partie des ressources financières disponibles, et n'a eu que des effets d'entraînement très limités sur l'ensemble de l'agriculture. De plus, ces choix de spécialisation agricole se sont souvent révélés dangereux dans la mesure où, tout en n'équilibrant pas la balance commerciale, ils ont aggravé la crise structurelle de la paysannerie et, de surcroît, se sont trouvés pris au piège de la protection sélective de la politique agricole commune. A titre d'exemple pour caricaturer le nombrilisme de la PAC, la Hollande reçoit de la Communauté européenne des subsides pour ses productions de tomates sous serres, voire ses bananes ! On atteint là les limites de la perversion d'un système artificiel autrefois mis en place pour assurer une certaine autonomie alimentaire.

5/ Quelques illustrations complémentaires ...

Céréales

Dans les pays du sud et du sud-est de la Méditerranée, la croissance de la production céréalière reste généralement insuffisante au regard des besoins de la population (les importations céréalières des PTM ont représenté ces dernières années plus de 10% des importations mondiales), c'est donc un marché important pour les Quinze dont 20% des exportations céréalières vont vers la Méditerranée.

Produits laitiers

La rive sud de la Méditerranée constitue le premier marché de l'Europe pour les produits laitiers.

Pêche et aquaculture

La plupart des pêcheries sont artisanales et n'ont donc pas de rendements comparables au type de pêche qui se pratique dans les océans. Ainsi le prix du poisson est 5 fois plus élevé en Méditerranée que dans toute autre région du monde. Alors que la production méditerranéenne représente 2% du tonnage des captures mondiales, elle vaut 6% de la valeur marchande totale. L'aquaculture possède un potentiel de développement considérable grâce aux caractéristiques du climat régional. Les principaux producteurs sont la France et l'Espagne, et dans une moindre mesure l'Italie et l'Égypte.

Fruits et légumes

Les fruits et les légumes forment l'essentiel des produits agro-alimentaires exportés par les PTM.

SEANCE N°2 - EXPOSE N°2

« L'ECONOMIE DANS LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT »

référence: dossier EG CID 98/99

1/ Introduction

En 1993, le conflit israélo-arabe ne trouve toujours pas de solution.

Une solution durable est cependant réclamée par l'UE et surtout par les Etats-Unis pour désamorcer l'hostilité à leur égard des opinions publiques arabes après la Guerre du Golfe et de stabiliser le Proche Orient. De leur côté, les Israéliens n'arrivent pas à résoudre l'Intifada déclenchée en décembre 1987 en sautant franchement le pas d'une autonomie puis d'une indépendance d'un Etat palestinien et sont en conséquence confrontés à une baisse des investissements étrangers. Enfin, les pays arabes sont contraints de créer une dynamique nouvelle permettant de ne pas remettre en cause les régimes politiques en panne de légitimité avec la fin de la Guerre Froide.

L'arrivée au pouvoir en Israël du gouvernement travailliste d'Yitzhak Rabin est le facteur déclenchant qui permet de lancer le processus de paix officialisé par les accord d'Oslo signés le 13 septembre 1993. Ils permettent aux Israéliens d'accorder un statut d'autonomie à la bande de Gaza et à la Cisjordanie (Jéricho) en échange de la reconnaissance mutuelle des parties prenantes. Cet accord ne représente qu'une étape dans le règlement global du processus de paix. En effet, après une stagnation du processus, due à l'ère Nétanyaou, il est plus que jamais indispensable pour Israël de mener une triple négociation avec la Syrie (Golan et sud-Liban), la Jordanie (réfugiés) et bien sûr les Palestiniens.

Cependant, le processus de paix ne se limite pas à des décisions politiques et diplomatiques de reconnaissance ou de rétrocession de territoires perdus. Le processus de paix ne peut être envisagé que par rapport à un projet global de coexistence, d'échanges et de croissance partagée. A ce titre, l'économie tient une place centrale dans le processus de paix, à la fois comme objectif et comme instrument de ce dernier, qui réciproquement, n'est pas sans conséquence sur le plan économique.

2/ L'économie objectif du processus de paix

2.1/ Augmenter le niveau de vie des palestiniens

Au début des années 90, l'Etat hébreu offre le spectacle d'une apparente prospérité, par contraste avec les pays voisins, la paix doit donc être gagnée avant tout sur ce terrain. L'aide, à laquelle la communauté internationale s'est engagée à l'égard de l'O.L.P, apparaît alors comme le meilleur gage de succès pour l'avenir des accords d'Oslo signés avec Israël le 13 septembre à Washington.

Mais la tâche paraît considérable. Le revenu individuel moyen des 1,7 millions d'habitants de la Cisjordanie et de Gaza n'atteint que 1.800 dollars par an (1991), soit seulement 16 % des 16.000 dollars du revenu des Israéliens (le déséquilibre est encore plus accusé pour les 780.000 habitants de Gaza dont le revenu annuel n'est que de 850 dollars).

2.2/ Accroître les échanges régionaux

Entre Israël et les territoires palestiniens s'est créée une sorte de marché commun, mais aussi une grande dépendance de ces territoires vis-à-vis d'Israël. Alors que les territoires ne représentent pour Israël que 10 % de ses exportations et 3,4 % de ses importations, pour les territoires ces mêmes chiffres représentent 70 % des exportations et 90 % des importations. Dans quelle mesure l'économie du futur Etat palestinien serait-elle alors indépendante d'Israël?

Le contexte global de mondialisation des échanges et d'explosion des moyens de communication a souligné en fait la nécessité de construire un Proche-Orient pacifié qui ne soit pas exclu des nouveaux modes de fonctionnement planétaires. Si les objectifs politiques de conclusion d'accords de paix entre Israël et ses voisins arabes ont été recherchés par une approche bilatérale, c'est la piste multilatérale qui est privilégiée comme instrument d'intensification de l'intégration et de l'interdépendance régionale pour devenir une source de stabilité et de prospérité durable pour toute la région du Proche-Orient. Il était donc indispensable de décloisonner la région pour permettre aux échanges et aux économies de se développer.

3/ l'économie instrument du processus de paix

3.1/ Une volonté internationale

Parallèlement aux négociations bilatérales essentiellement politiques, une assistance économique internationale se met en place. La Banque mondiale évalue, en août 1993, à 3 milliards de dollars sur dix ans les investissements nécessaires à la restauration de l'économie palestinienne. Pour tenir compte du coût du rapatriement des Palestiniens émigrés, le chiffre est révisé, en octobre, à 550 millions de dollars par an pendant cinq ans (1994-1998).

Les représentants de quarante-sept pays, réunis à Washington le 1er octobre, s'engagent à allouer aux territoires occupés 600 millions de dollars immédiatement et 400 millions en 1994, sous forme de dons, de prêts et d'assistance technique. Les Etats-Unis entendent participer à concurrence de 500 millions de dollars sur cinq ans. La Communauté européenne, qui a versé depuis 1971 plus de 518 millions d'écus aux Palestiniens réfugiés, s'engage à hauteur de 500 millions d'écus. Le Japon, un des principaux fournisseurs d'assistance à ces populations avec 27 millions de dollars en 1993, doit fournir 100 millions en 1994. Les pays scandinaves et les Etats du Golfe participent aussi à cet effort. Les investissements israéliens sont également particulièrement attendus, notamment comme signe tangible de confiance qu'attendent la plupart des autres investisseurs, et d'abord ceux issus de la diaspora palestinienne.

Ainsi, après les accords d'Oslo, de nombreux plans de développement des territoires et de coopération régionale sont élaborés par l'ONU, l'Union européenne, les Israéliens, et les Palestiniens. Certains projets ont un caractère pharaonique comme un réseau autoroutier régional, d'autres étaient aussi volontaristes que fantaisistes.

Le volet économique s'accompagne d'un certain nombre de conférences sur le Proche-Orient: Amman en 1995, Le Caire en 1996 et Doha en 1997. La conférence d'Amman réunit 2 000 investisseurs et responsables politiques arabes et occidentaux. Ils ne parviennent pas à

s'accorder sur la nécessité de créer une Banque pour la coopération économique et le développement au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Les Américains et les Israéliens appuient le projet, mais les Arabes et la majorité des Européens le rejettent. La conférence du Caire, pour le développement économique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est un échec suite au blocage du processus de paix israélo-palestinien.

3.2/ Une générosité d'abord européenne

Tout d'abord, il convient de noter que l'Union européenne s'est vu confier la présidence du groupe de travail sur le développement économique régional. D'autre part, l'Union européenne, avec la Conférence de Barcelone de novembre 1995 met en place une politique volontariste de coopération avec ses voisins méditerranéens. Ce processus euro-méditerranéen vise à créer une aire de stabilité politique et de prospérité économique dans la région en instaurant un partenariat politique, économique et social. Il doit, tel qu'il a été conçu au départ, être indépendant du processus de paix au Proche Orient, mais lui rester parallèle. En outre, le processus de paix doit assurer la percée politique tandis que le processus de Barcelone doit mettre en place les conditions réelles de la stabilité à long terme et du développement économique.

La contribution totale de l'Union Européenne au processus de paix s'élève à 1,68 milliards d'euros pour toute la période. L'Union Européenne est ainsi de loin le principal soutien financier du processus de paix auquel elle donne plus que tous les autres donateurs réunis. Il est cependant essentiel de souligner que cet engagement financier majoritaire de l'Union Européenne contraste avec son rôle obligé de nain politique au sein du processus de paix du fait de la conjugaison des volontés américaines et israéliennes.

3.3/ La logique américaine de prime à la paix

Le programme d'aide américaine a été instauré dès 1946 pour contrer l'influence de l'URSS. Depuis les accords de camp David en 1979, Israël et l'Égypte sont devenus de très loin les principaux bénéficiaires de cette manne. La logique de prime à la paix a déterminé pareillement les fluctuations de l'aide à la Jordanie. Sanctionné en raison de son attitude lors de la Guerre du Golfe, le royaume hachémite trouve de nouvelles motivations à la conclusion d'un accord de paix avec Israël dans la perspective d'une reprise des flux financiers américains.

4/ Bilan économique du processus de paix

Le levier économique imparfaitement mis en place n'a pas su fédérer des objectifs initialement contradictoires et a généré de nouvelles oppositions et désillusions.

4.1/ Des objectifs économiques contradictoires parmi les bénéficiaires

Les principaux partenaires du processus de paix, Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne, ont tous, quelle que soit leur stratégie à long terme, intérêt à ce que la situation se stabilise dans les Territoires et à ce que l'économie y progresse. Cependant, les modalités qu'ils envisagent et les objectifs qu'ils poursuivent à travers cette politique divergent radicalement.

Pour l'Autorité palestinienne, le développement économique doit d'abord être le symbole visible de l'indépendance politique. Même si le sort matériel des populations reste d'une

importance vitale pour Yasser Arafat, les projets prioritaires concernent d'abord les infrastructures pour symboliser une existence politique palestinienne autonome. Cela a pu être vérifié par la promotion et la médiatisation à outrance de l'inauguration récente de l'aérodrome de Gaza.

Pour Israël, l'objectif économique premier n'est pas le développement de la Cisjordanie et de Gaza. Il ne s'agit d'abord que de diminuer les frustrations des Palestiniens uniquement dans la mesure où cela augmente la sécurité d'Israël. D'autre part, il s'agit d'obtenir l'accès aux marchés arabes. Israël cherche par ailleurs à préserver un système de sous-traitance avec les territoires palestiniens qui a fait ses preuves et lui permet de rester compétitif. A ce titre, la relation de dépendance des sous-traitants palestiniens est garantie par les accords du Caire dont une clause interdit l'exportation palestinienne de produits textiles et de chaussures.

Pour les pays arabes, il s'agit de bénéficier des transferts de capitaux ou de technologie israéliens, et éventuellement, des retombées économiques plus globales que pourrait avoir la paix en termes d'aide occidentale ou de confiance des investisseurs.

4.2/ Une aide économique insuffisante et inégalement répartie

Les retombées économiques du processus de paix n'ont pas eu tous les effets escomptés. Un an après la signature du traité de paix israélo-jordanien en 1994, les sujets du royaume hachémite attendent encore les retombées économiques que le pouvoir leur a fait miroiter lors de la signature de l'accord. Dans ces conditions, au-delà du risque de discrédit pour le roi Abdallah, la paix israélo-jordanienne risque de subir le même sort que la paix israélo-égyptienne, une paix froide qui a rapidement enterré les projets de développement commun. Quant au projet de paix israélo-syrien, on comprend qu'il ne soit pas encore à l'ordre du jour, même si le récent attentat au sud-Liban a fortement interpellé la population israélienne et pose à nouveau cette question.

En ce qui concerne les investissements de la diaspora palestinienne, ils se font encore attendre dans la mesure où la diaspora reste dans une position attentiste face au blocage du processus de paix. Leur engagement dépend également de la capacité d'Arafat à devenir un bon gestionnaire, capacité qu'ils jugent pour l'instant très hypothétique. Il faut noter enfin que la commission européenne a mis en lumière de nombreuses malversations dans l'utilisation des fonds européens amenant un remaniement ministériel au sein de l'Autorité palestinienne.

Par ailleurs, la logique de prime à la paix avancée par les Américains est fortement remise en question par la répartition discriminante qui semble en être faite (cf fig. 1). Cela représente une contradiction avec le leadership politique que s'arrogent les Etats-Unis et qui devrait les amener à préférer une gestion des aides plus équilibrée. Cette situation semble en même temps en mesure de décrédibiliser leur position dans toute la région. En effet, la restriction des moyens explique les critiques de plus en plus explicites que suscite la disproportion des efforts consentis en faveur d'Israël et de l'Egypte. C'est ce qui a amené le transfert d'une petite partie de cette aide au profit de la Jordanie mais ne résoud pas fondamentalement le problème.

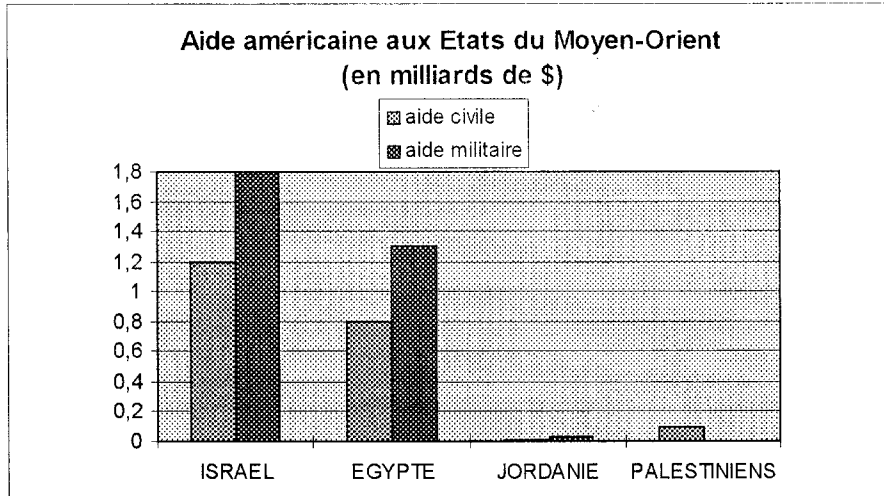


fig.1

4.3/ Une vie économique difficile pour les Palestiniens

La Commission européenne présente en 1998 un rapport sur le soutien financier de l'Union européenne aux Palestiniens. Le constat est alarmant : jamais l'économie ne s'est portée aussi mal que depuis la signature des accords de paix.

Sans mésestimer les responsabilités internes (mauvaise gestion, corruption...), la faute en incombe largement à la pratique sécuritaire du bouclage utilisée dans des proportions inégalées, même aux pires moments de l'Intifada (fig.2). Le marché de l'emploi israélien s'est ainsi fermé aux travailleurs palestiniens qui de 100 à 150 000 en 1993, sont passés à environ 30-40 000 en 1996, entraînant un doublement du chômage et une baisse du commerce extérieur (fig.3). Ces difficultés sont amplifiées par l'émiettement du territoire qui rend très difficiles voire impossibles les communications et donc les échanges commerciaux.

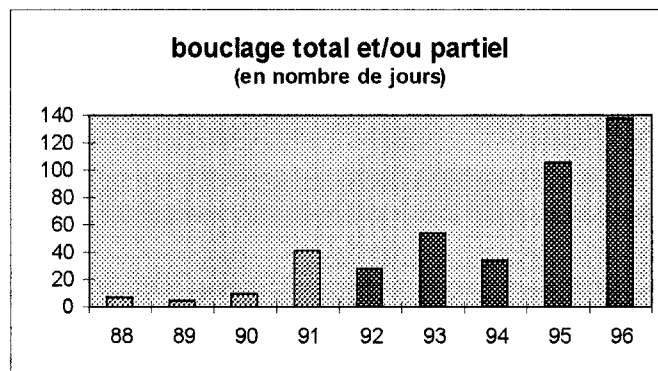


fig.2

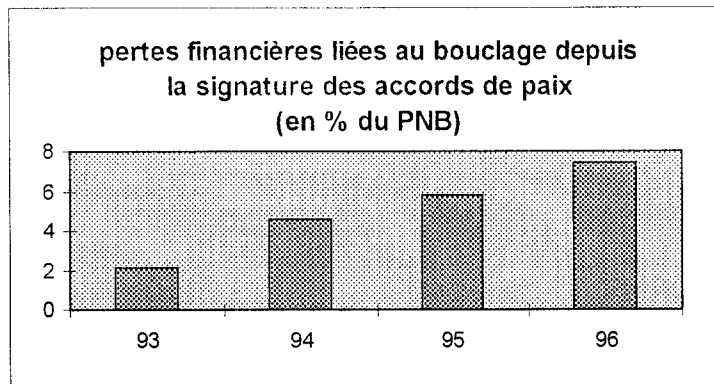


fig.3

Ce constat peu attractif explique le manque d'intérêt des investisseurs pour les territoires palestiniens. En 1996, les capitaux privés sont tombés au quart de ce qu'ils étaient en 1992 au terme de cinq années d'Intifada (fig.4). Quant à l'aide de la communauté internationale, elle ne parvient pas à enrayer le déclin de l'économie palestinienne, aggravé par la croissance démographique. Au total, le PNB par habitant a chuté de plus de 35% depuis 1993 et les conditions de vie s'aggravent. Par exemple, 33 000 étudiants et 15 000 enseignants n'ont pu mener à bien l'année universitaire 1996-1997. La situation sanitaire s'est fortement dégradée et des enfants de plus en plus nombreux sont contraints de travailler.

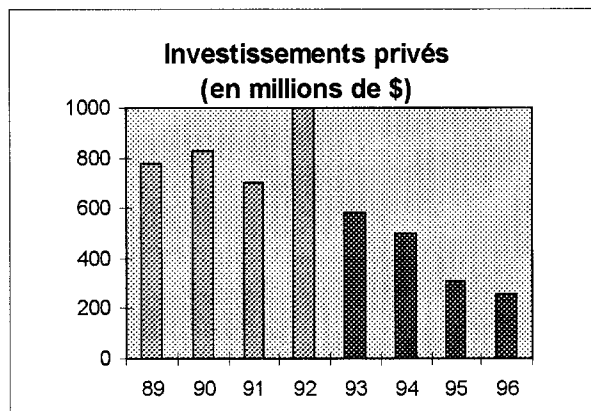


fig.4

4.4/ Une modification des institutions économiques

Par l'ouverture vers l'extérieur, on cherche à passer, dans les pays du Proche-Orient, d'une économie d'Etat-nation à une économie de marché, en respectant les principes de base suivants : des échanges internationaux ouverts, la convertibilité de la monnaie, la propriété personnelle, la propriété privée de l'entreprise, l'ouverture aux investissements étrangers directs et l'appartenance aux grandes institutions financières internationales.

5/Conclusion

Le volet économique d'un processus de paix est nécessaire mais pas suffisant s'il n'y a pas une volonté politique de paix.

L'aide économique consentie n'a pas empêché une nouvelle vague d'attentats suicides islamistes en février-mars 1996, suivie en représailles d'un bouclage strict des territoires palestiniens, puis du massacre de Cana au sud-Liban en avril 1996 par des tirs d'artillerie et des raids aériens israéliens pour répondre à des tirs de roquettes de miliciens du Hezbollah libanais. A l'issue des décisions radicales du nouveau Premier ministre B. Netanyahu, élu en mai 1996, concernant le tunnel archéologique de Jérusalem, puis le retard dans l'évacuation de la ville d'Hébron par l'armée israélienne et le plan de construction de logements juifs dans la partie arabe de Jérusalem, le spectre de la violence ne pouvait que resurgir. C'est ainsi que le terrorisme réapparaît à partir mars 1997. Malgré l'énormité des ressources matérielles et économiques dégagées par la communauté internationale et en particulier l'Union européenne, il apparaît évident aujourd'hui que la coopération et l'intégration régionales ne peuvent progresser sans avancée réelle sur la voie de la solution politique du conflit israélo-arabe.

Il faut également souligner que les Palestiniens ont aujourd'hui le sentiment d'avoir été manipulés politiquement par une action économique dont ils ont par ailleurs bien peu bénéficié. Au-delà du risque de rupture du processus de paix se dessine enfin une menace autrement plus dangereuse, il s'agit de l'éviction des Palestiniens de la mise en place d'une zone de coopération économique. En effet, pour permettre la mise en place d'une telle zone, il peut paraître tentant de contourner le blocage palestinien pour s'implanter sur une zone plus stable et plus prometteuse économiquement. C'est une des menaces qu'a pu soulever la conférence de Casablanca et qui permettrait un accord entre la Syrie et Israël mais certainement au détriment du Liban et de l'Autorité palestinienne.

« LE PROBLEME DE L'EAU DANS L'ESPACE EUROMEDITERRANEEN »

1/ Introduction

M. Daguzan a rappelé que l'eau constitue, dans cette région, une question stratégique de fond qui concerne aussi bien les pays touchés par la pénurie, que ceux qui sont amenés à intervenir dans la résolution des conflits qui en découlent. Les problèmes liés à l'eau contribuent à faire resurgir des animosités ancestrales et mettent en évidence une absence totale de solidarité entre pays voisins.

Globalement, on peut répartir les pays du pourtour méditerranéen en deux catégories : ceux qui ne rencontrent pas (ou pas encore) de difficulté, et ceux qui sont déjà frappés par les problèmes de pénurie. Dans le premier groupe, se situent l'Albanie, l'ex-Yougoslavie, la Grèce et la France. Encore faut-il signaler que les deux derniers connaissent des problèmes d'inégalité de répartition de la ressource en eau. La seconde catégorie regroupe tous les autres pays méditerranéens, avec toutefois des disparités considérables.

Pour mesurer l'étendue des difficultés dans le domaine de l'eau, les spécialistes ont adopté un indicateur appelé « taux de mobilisation de l'eau ». Exprimé en pourcentage, il mesure le rapport entre les quantités d'eau consommées annuellement et celles disponibles. A cet égard, deux pays, Israël et la Libye, étaient déjà à plus de 100% en 1980. D'autres pays comme la Tunisie, la Syrie, Malte où l'Égypte atteindront ce seuil vers 2025. Diverses raisons expliquent cet état de fait. Il s'agit tout d'abord de la croissance démographique qui s'accompagne souvent d'un gaspillage d'origine culturelle ;

l'eau est un don divin et doit donc rester gratuite. D'autre part, bon nombre des réseaux d'adduction sont très anciens et mal, voire pas, entretenus.

Certaines actions ont été entreprises par divers pays en vue de palier ce manque d'eau. Ainsi, certains États disposant d'une façade maritime ont opté pour la construction d'usines de dessalement. Pourtant, les résultats restent assez faibles pour la Libye et l'Algérie. Seuls l'Arabie Saoudite, le Koweït et les Émirats Arabes Unis en tirent des quantités satisfaisantes, respectivement de l'ordre de 30%, 21% et 10% de leurs besoins.

2/ Deux cas particuliers : le contentieux turco-syrien et la question israélo-arabe.

a) Le contentieux fluvial entre la Turquie et la Syrie

Le contentieux entre la Turquie et la Syrie montre à quel point l'eau peut constituer un argument de poids dans les relations entre deux États. Les origines et les conditions de déroulement de ce conflit sont expliquées en détail dans l'exposé joint en annexe 1.

En effet, grâce aux barrages qu'elle a construits sur l'Euphrate, la Turquie régule à volonté le débit du fleuve avant son arrivée sur le territoire syrien. Cet avantage lui a fourni un moyen de pression sur Damas dans le problème kurde. La Syrie a alors dû cesser d'héberger Ocalan, facilitant par là même son arrestation finale.

Cet exemple illustre la question plus large du statut des fleuves internationaux. La Syrie est bien entendu partie prenante dans les réclamations concernant la création d'un tel statut. Celui-

ci consisterait à retirer au pays disposant des sources toute souveraineté sur le cours du fleuve. Les travaux d'aménagement seraient soumis à une autorité internationale. Il est inutile de préciser que lors de son dépôt devant l'ONU, le projet s'est heurté à l'opposition farouche des pays sur le territoire desquels se trouvent les sources de fleuves importants.

b) L'eau dans la question israélo-arabe :

M. Daguzan a rappelé que cette question était déjà prise en compte par le Foyer israélien, avant la création de l'État hébreu. Ainsi, dès 1946, le contrôle des nappes phréatiques constitue un enjeu. Après 1967, c'est la conquête des sources, notamment celles du plateau du Golan, qui figure au rang des priorités. A cette même époque, le Jourdain est totalement sous contrôle. Enfin, Israël pompe massivement l'eau des nappes phréatiques de Cisjordanie et de la bande de Gaza, ce qui pose au moins deux problèmes aux Palestiniens.

D'abord, leurs cultures sont mises en danger par manque d'arrosage. D'autre part, la forte densité de la population palestinienne dans la bande de Gaza (3 600 habitants au km²) ainsi que la présence de colonies juives accroissent considérablement les besoins en eau. La solution initiale consistant à pomper l'eau des nappes phréatiques littorales a vite montré ses limites. En effet, le pompage de l'eau douce laisse pénétrer l'eau de mer qui pollue irrémédiablement ces nappes aquifères.

D'un point de vue géopolitique, l'eau représente un facteur de complexité supplémentaire qui ralentit la résolution du litige israélo-syrien lié au plateau du Golan.

3/ La question du Nil

Pour les Égyptiens, le Nil est synonyme de vie, et toute tentative de pompage ou de dérivation par un pays tiers constituerait aussitôt un casus belli. La perception culturelle égyptienne de ce don divin ne saurait s'accommoder d'une quelconque restriction d'utilisation. Ainsi, chaque matin, les rues du Caire sont lavées à grande eau, et l'irrigation par système de goutte-à-goutte est inconnue. Il en résulte un gaspillage énorme qu'aucune mesure acceptable, du point de vue de la population, ne saurait stopper.

Le second revers de la médaille se situe au niveau de la concentration démographique qu'entraîne la présence de ce fleuve. A cet égard, le gouvernement égyptien consacre chaque année des sommes colossales pour un projet de colonisation du Sinaï. L'objet de ce programme consiste à réduire cette concentration de la population par une incitation à l'installation dans des zones actuellement inoccupées. Pour cela, des efforts d'irrigation considérables sont menés, mais malheureusement en pure perte. En effet, les zones tropicales concernées ne se prêtent pas à l'irrigation et à l'agriculture, en raison notamment de l'importance de l'évaporation et de la perméabilité des sols.

Pourtant, le barrage d'Assouan a toutes les apparences du succès. Il a permis la mise en culture de terres nouvelles et a mis fin à la crue annuelle, tout en s'accommodant de la perte de milliers de mètres cubes d'eau dans la retenue par évaporation. A contrario, le barrage a freiné l'écoulement du Nil dans la mer, facilitant ainsi la remontée des eaux salées, et accessoirement des requins. La diminution des quantités de limon déposé dans le delta provoque un recul de ce dernier de l'ordre de 30 mètres par an.

Globalement, il est encore un peu tôt pour se prononcer définitivement sur le succès du barrage d'Assouan. Quoi qu'il en soit, il constitue un objectif stratégique majeur comme en attestent les concentrations de troupes dans le secteur. Il est vrai que la retenue s'étend au-delà

de la frontière soudanaise, voisin qui constitue, aux yeux du Caire, la menace principale actuelle.

4/ Conclusion

De par l'importance de la question de l'eau, la région du Proche-Orient se caractérise par un fort potentiel de conflictualité. En outre, il est raisemblable que, d'ici 2025, un nombre croissant de pays de la zone vont voir leurs difficultés liées à l'eau s'aggraver.

SEANCE N°3 - EXPOSE 1

« L'EAU AU MOYEN-ORIENT »

référence: mémoire du CBA Esparsa CID 98/99 « L'eau, levier de puissance de la Turquie »

1/ Données géographiques

Pluviométrie

La zone est caractérisée par des pluies qui sont le plus souvent insuffisantes, irrégulières et violentes. Le total de 600 mm, limite en-dessous de laquelle les cultures ne sont plus possibles sans irrigation, n'est atteint ou dépassé que sur les littoraux de la Méditerranée, les montagnes du Croissant fertile (Mont Liban et Anti-Liban) et de Turquie. L'irrégularité, autre caractéristique régionale, impose donc de stocker l'eau pour l'utiliser en été qui correspond à la saison sèche. Enfin, les pluies tombent durant un petit nombre de jours, souvent sous la forme de trombes d'eau qui ruissellent, ne pénètrent pas dans le sol et accélèrent l'érosion, sans alimenter les nappes. Elles provoquent alors des inondations catastrophiques.

Température

Dans les régions situées en bordure de la mer, la température moyenne de janvier est de 10°, celle de l'été autour de 25°, l'amplitude est donc limitée à 15°. Elle augmente au fur et à mesure qu'on s'éloigne du littoral ou qu'on glisse vers le sud et peut atteindre jusqu'à 30°. Dans ces conditions, l'évapo-transpiration est très forte et l'aridité reste une menace constante.

Hydrographie

Les régimes hydrauliques sont marqués par l'irrégularité des apports et la violence des crues. Le Tigre prend naissance à l'ouest du lac de Van en Turquie, il reçoit en rive gauche de très nombreux affluents issus des monts Zâgros notamment le Grand et le Petit Zab, la Diala. Son cours s'étend sur une distance de 1899 kilomètres, il traverse notamment l'Irak avant de se jeter dans le Golfe Persique. Les eaux de ce fleuve ne traversent pas la Syrie.

L'Euphrate trouve sa source au nord du lac de Van, aux confins de l'Arménie. Ce fleuve, long de 2700 kilomètres, traverse sur 650 kilomètres le plateau désertique de la Syrie avant de rejoindre le Chatt-El-Arab. Ses principaux affluents sont le Balikh et le Khabour.

Les régimes des deux fleuves sont en tout point comparables. Ce sont les pluies méditerranéennes d'hiver et la fonte des neiges de Turquie orientale et du Zâgros qui fournissent le plus gros des débits. Les étiages estivaux sont prononcés et interviennent à la fin de l'été, lorsque les besoins en irrigation sont très élevés. Outre ces fortes variations saisonnières, on constate d'importantes irrégularités interannuelles pouvant atteindre un rapport de un à quatre. En moyenne, le débit de l'Euphrate est d'environ 830 m³ avant son entrée en Syrie où la forte évaporation ne compense pas les apports de ses affluents. Son débit passe de 775 m³ à l'entrée de l'Irak à 218 m³ dans la région de Hit.

Le Jourdain est un petit fleuve résultant de la réunion de trois rivières alimentées par des résurgences karstiques et par la couverture neigeuse du mont Hermon. Le haut Jourdain se déverse dans le lac de Tibériade, situé à 210 m au-dessous du niveau de la mer, puis il se dirige vers la mer Morte (- 400 m). Il reçoit, alors, des affluents venant de Palestine, sur sa rive droite

et de Syrie sur sa rive gauche (dont le Yarmouk affluent principal). Les eaux du Jourdain conditionnent la vie en Israël et en Jordanie, Arabes et Israéliens se disputant son utilisation.

Nature des sols

Les seuls sols fertiles se trouvent dans les plaines (Beqaa libanaise) dans les vallées fluviales et sur les piémonts. Dans les régions plus arides, la croûte ou encroûtement calcaire, dont la genèse est très discutée, s'étend parfois sur de vastes surfaces (vallées du Tigre et de l'Euphrate) et peut atteindre deux mètres d'épaisseur, exigeant de durs travaux de défonçage avant les labours agricoles. Les efflorescences salines (remontée des sels minéraux en surface par évaporation) menacent constamment le domaine cultivable.

2/ Les facteurs de déséquilibre

Jusqu'à une date récente, la cause principale de la pénurie était liée à l'activité du secteur agricole à laquelle 70 % à 80 % de l'eau de la région est destinée. Cependant, d'autres facteurs y contribuent largement aujourd'hui. A brève échéance, les États de la région auront à résoudre l'impossible adéquation entre des ressources en eau potable limitées et une consommation humaine toujours plus forte.

2.1/ Une ressource initialement faible

La Banque mondiale classe le MENA comme la région la plus pauvre du monde en ressources naturelles renouvelables. Les pays arabes ne disposent que de 1 % des ressources hydriques de la planète et neuf d'entre eux consomment déjà plus de 100 % de leur stock renouvelable. Beaucoup sont passés sous la barre des 1 000 m³/habitant/an, considérée comme le seuil de pénurie par la F.A.O. En moyenne, le volume d'eau disponible par habitant est tombé de 3 300 m³ par an, dans les années 1960, à 1 250 m³, aujourd'hui, et ne sera plus que de 650 m³ en 2025 (cf. tableau par pays). A titre de comparaison, la France dispose d'une ressource évaluée à 3600 m³/habitant/an.

Outre Israël et la Jordanie, la Libye et la Palestine font partie des pays du Sud du bassin méditerranéen qui sont classés comme fortement déficitaire dans les perspectives proches. Mais, même lorsque l'eau ne manque pas, il faut pouvoir la mobiliser, ce qui nécessite des travaux d'une grande ampleur et d'un coût parfois insurmontable. Les techniques de mobilisation des eaux sont variées, mais insuffisantes quant à leurs résultats. Aux techniques anciennes mises en oeuvre depuis l'Antiquité par les agriculteurs, se sont ajoutées celles des grands barrages réservoirs développées pendant et après la colonisation. Mais la multiplication de ces grands barrages est impossible ou très controversée. Cette solution technique, souvent choisie par les politiques n'est pas satisfaisante sur le plan écologique. La construction d'usines de dessalement de l'eau de mer reste une technique coûteuse et exclusivement réservée aux États riches (Arabie Saoudite, Émirats...).

2.2/ Les impératifs de l'accroissement démographique

L'accroissement démographique du Moyen-Orient reste très élevé, il se situe entre 2 et 4% par an. A ce facteur, purement quantitatif de l'inadéquation entre ressource et besoin, vient se greffer le phénomène de concentration urbaine. Le phénomène d'exode rural et la concentration des populations dans les zones nouvellement urbanisées sont des facteurs particulièrement aggravants. La demande des populations citadines est plus soutenue. Les

mentalités, les habitudes évoluent et se rapprochent des modes de consommation occidentale. Les rejets urbains viennent dégrader la qualité des ressources en eau de surface et une demande toujours plus importante en irrigation obèrent les chances de stabiliser une situation hydrologique déjà tendue. Sur le plan démographique, la Turquie semble la mieux placée, même si l'évolution de sa société ne lui a pas permis encore de stabiliser et de contrôler l'évolution de sa population. Le fort potentiel hydrologique dont elle dispose lui laisse cependant une certaine latitude même si la concentration urbaine pose actuellement d'énormes problèmes de répartition et de qualité des eaux. Cette situation reste cependant confortable vis à vis de celle qui a cours en Syrie. Le taux d'accroissement y est le plus élevé. La précarité de la ressource nécessite la réalisation de projets pharaoniques qui ne sont ni à la portée technique, ni financière du pays.

2.3/ Les impératifs d'une indépendance alimentaire

La recherche de l'indépendance alimentaire reste la principale revendication de États. Cette aspiration bien que légitime n'en demeure pas moins un des principaux facteurs de tension régionale. Les pays riverains ont intensifié leurs programmes de développement agricole pour satisfaire les besoins d'une population plus nombreuse et plus exigeante. Au-delà, de la seule satisfaction d'une indépendance alimentaire, les nations ont cherché à modifier les types et les modes de production agricole. Cette évolution vise à passer d'une agriculture « sèche » à une production « riche » (oléagineux, céréales, agrumes). Cette évolution est exigeante en termes de consommation d'eau. Les méthodes de production vivrière ont fait place à des procédés extensifs qui représentent un accroissement significatif de la pression sur les réserves hydrologiques. Enfin, l'incurie généralisée des gouvernements, les détournements des fonds pour le développement, l'inadaptation des plans aux réalités humaines et géographiques sont autant de facteurs qui jouent contre une utilisation rationnelle et mesurée de la ressource.

2.4/ Les impératifs de croissance économique

Les problèmes de croissance économique sont intimement liés aux phénomènes démographiques, à l'agriculture, au développement de l'urbanisation et ont tous le même corollaire: une croissance de la consommation d'eau potable et une augmentation des déversements d'effluents pollués. Les pays en développement utilisent environ deux fois plus d'eau par hectare que les pays industrialisés, pour une production trois fois inférieure. Ainsi la plus grande part des 1000 mètres/cubes/an/habitants, ne sert qu'à l'irrigation. Les modèles de développement économique des différents pays sont tous basés sur le même principe. Il repose sur des systèmes de subvention qui ne tiennent pas compte de l'optimisation possible de la ressource. Les gaspillages sont aggravés par la mise en place d'équipements inadaptés et des méthodes d'irrigation dépassées. Les rejets de matières organiques et de pesticides dans les fleuves constituent une autre facette du problème. L'amélioration quantitative et qualitative de la production agricole passe par un usage généralisé et intensif d'engrais et de substances toxiques. Or, les infrastructures d'épurations rendues indispensables ne sont pas à la portée technique et financière des États de la région.

3/ Le problème du partage de la ressource

L'eau rare et précieuse nourrit les légendes et les mythes, elle est devenue « l'or bleu » dans cette région.

Syrie, Irak et Turquie: Trois pays pour un fleuve

La Syrie, l'Irak et la Turquie se querellent à propos du partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate.

Déjà, en 1974, année de sécheresse exceptionnelle, la mise en eau du barrage de Tabqa sur l'Euphrate avait provoqué une grave crise entre la Syrie et l'Irak. La médiation de l'Arabie Saoudite avait alors permis d'éviter que les émeutes paysannes ne dégénèrent en affrontement armé entre les deux régimes ba'athiste.

Le problème du partage des eaux a rebondi sérieusement en 1990, lorsque la Turquie a commencé le remplissage du barrage Atatürk sur l'Euphrate, provoquant une grave pénurie en eau et en électricité pour la Syrie. Au début des années 80, la Turquie s'est en effet lancée dans un gigantesque projet d'aménagement du plateau d'Anatolie du sud-est: le GAP (Güneydogu Anadolu Projesi). Ce projet compte 13 grands barrages à double finalité (électricité et irrigation) et 21 barrages subsidiaires. L'ensemble permettra de produire 27 milliards de kilowatts par an et d'irriguer 1,6 million d'hectares (2,5 fois la surface de la Belgique). Son coût est estimé à près de 30 milliards de dollars. Pour la Turquie la réalisation du projet relève de deux grandes logiques: économique et politique. Le projet doit lui permettre de développer la région économique la plus pauvre de son territoire. Il vise à développer le secteur agricole et par effet d'entraînement l'ensemble des secteurs de haute technologie agro-alimentaires. Ce projet n'a pas reçu l'aval des bailleurs de fonds internationaux (F.M.I., Banque Mondiale, Union Européenne) pour des raisons politiques (droits de l'homme) et écologique. Il est donc indispensable pour la Turquie d'attirer les capitaux et investissements privés étrangers.

D'un point de vue politique, la Turquie s'est vue refusée l'entrée dans l'Union Européenne. Naturellement, Ankara se tourne vers les nouvelles nations créées sur la décomposition du bloc soviétique. Le GAP doit lui permettre d'effectuer la jonction entre ces républiques de l'est et sa partie occidentale. D'autre part, le plateau anatolien reste un des principaux foyers de rébellion kurde. Ce projet doit permettre à la Turquie d'imposer son hégémonie sur la région en contraignant les populations Kurdes au regroupement dans les centres urbains nouvellement créés et en enravant les mouvements indépendantistes par une stabilisation des populations et le développement économique.

Or, ce projet, qui menace un quart des ressources en eau des deux pays situés en aval, n'a fait l'objet d'aucune concertation régionale. Le contentieux avec la Syrie, accusée de soutenir la rébellion des indépendantiste Kurdes du PKK est directement lié à celui de l'eau. La Syrie a également pour objectif d'augmenter sa superficie irriguée de 863 000 à 1,4 millions d'hectares d'ici 2010 à l'aide de prélèvements supplémentaires dans l'Euphrate. Elle le réalisera grâce aux barrages régulateurs et hydroélectriques de Al Ba'th et Tichrin construits en 1991.

L'Irak a moins de problèmes de quantité que de qualité (salinisation des sols), mais une réduction notable des débits des cours d'eau en provenance de la Turquie et de la Syrie (réduction estimée à 40% si les 2 pays amonts réalisent les prélèvements envisagés) risquerait toutefois de compromettre ses projets d'aménagements, certains ouvrages ayant été par ailleurs détruits pendant la guerre du Golfe. Cette situation accroîtrait les risques de conflit entre l'Irak et la Syrie.

Israël et ses voisins

Dès 1919, le président de l'Organisation Mondiale sioniste, Chaim Weizmann, avait demandé à ce que les frontières de la Palestine soient déterminées à partir de considérations hydrauliques.

En réalité, ce n'en fût pas pris en considération, et une vingtaine de plans et contre-plans de partage de la ressource se sont succédés sans efficacité avérée.

Pour Israël, l'eau a toujours constitué un enjeu stratégique et l'on comprend mieux leur recherche incessante du contrôle d'une zone présentant une unité hydrologique.

Les conquêtes

Les conquêtes territoriales successives d'Israël (Cisjordanie et Golan en 1967 avec l'annexion de ce dernier en 1981, au détriment de la Jordanie et de la Syrie, partie Sud du Liban en 1982) lui ont permis d'être maître de la totalité de la vallée du Jourdain et de ses sources jusqu'à la Mer Morte ainsi que de l'aquifère montagneux de Judée et de Samarie.

La conquête du Golan (Guerre des 6 jours) a obéi à une volonté de prise de contrôle de la principale source d'alimentation en eau, vitale pour Israël (1/3 de l'eau consommée en Israël provient en effet du Golan).

L'opération « Paix en Galilée », menée au Liban méridionale en 1982 leur permet d'assurer le contrôle des 3 cours d'eau qui alimentent le lac de Tibériade, à savoir le Dan, le Banias et le Haut Jourdain lui-même. Elle est à la base de la rivalité israélo-syrienne.

4/ L'état actuel avec les Palestiniens

L'état hébreu consomme une quantité d'eau supérieure à ses ressources renouvelables propres, ce qui accentue le déficit hydrique de la région. L'eau utilisée vient des nappes littorales, du lac de Tibériade, de la Cisjordanie occupée et du Jourdain, dont les eaux sont aussi prélevées par la Jordanie. Pour les deux tiers, la satisfaction des besoins d'Israël est assurée par des ressources provenant de l'extérieur de ses frontières de 1948. L'eau est donc une donnée essentielle dans la politique d'expansion territoriale de ce pays.

Pour les Palestiniens, le problème est déjà bien mal engagé puisque Israël utilise les deux tiers de l'eau de Cisjordanie et de Gaza. Ainsi, dans la bande de Gaza, les problèmes sont cumulés : surpopulation (3800 h/km²) et surexploitation de l'aquifère côtier qui ne communique que peu avec les autres nappes souterraines d'Israël. En conséquence, la salinité de l'eau progresse chaque année avec des intrusions d'eau de mer risquant de contaminer la totalité de l'aquifère dans très peu de temps. A cela s'ajoutent les graves problèmes de pollution résultant de l'utilisation croissante de pesticides et de fertilisants ainsi que des écoulements d'eaux d'égouts non traitées.

On assiste à une disparité des usages de l'eau entre Israéliens et Palestiniens. Dans les territoires occupés en Cisjordanie, la consommation pour les usages domestiques est de 70 litres pour les Palestiniens, contre 260 litres pour un Israélien (4 fois plus). L'écart est encore plus flagrant pour l'usage agricole entre les colons juifs et les paysans palestiniens (jusqu'à 36 fois plus durant l'été 89, particulièrement sec).

Le contrôle absolu des ressources et de la distribution par l'État Hébreu accentue la discrimination (Ordonnance militaire de 1967 / l'autorisation préalable de mise en place d'installations hydrauliques est subordonnée à l'accord du commandement militaire). De nombreuses interdictions sont faites aux palestiniens (forages, quotas, pas d'irrigation après 16 h, facturation, absence de subventions...)

En Cisjordanie, le partage de la ressource préoccupe particulièrement les Palestiniens qui revendiquent pour leur usage propre l'aquifère de Samarie-Judée. Ils voient d'un mauvais œil les nouveaux besoins juifs, liés à l'implantation de colonies supplémentaires du fait de l'immigration massive de l'ex-URSS. Israël revendique quant à lui, des droits historiques fondés sur l'antériorité de l'usage et nourrissent des craintes au cas où les Palestiniens accéderaient à leur complète indépendance.

Les négociations de paix butent toujours sur le même obstacle : la restitution des territoires qui commandent l'usage de l'eau.

4.1/ Le contentieux Jordano-israélien :

Le problème reste entier, aussi, pour la Jordanie qui partage avec Israël les eaux du Jourdain. Les deux tiers du débit du fleuve sont détournés en cours de route, ce qui a pour résultat d'assécher la mer Morte, où l'évaporation est très forte.

Elle risque de disparaître complètement, comme la mer d'Aral en Asie centrale. Cependant, lors de la signature du traité de paix entre les deux pays en octobre 1994, un accord sur le partage de l'eau est intervenu. Le seul espoir d'apaisement vient d'un projet de canal entre la mer Morte et la mer Rouge. En utilisant les 400 m de déclivité, il serait possible de turbiner l'eau de mer pour faire de l'électricité, puis d'utiliser cette énergie pour faire tourner des usines de dessalement au profit des deux riverains.

4.2/ les solutions :

Solutions techniques

Les solutions qui permettraient de rationaliser l'usage de l'eau très sont nombreuses. Notons cependant qu'elles sont toutes dépendantes des investissements associés très importants. La première consiste à traiter les eaux usées aux fins d'irrigation. Son coût revient moins cher que la plupart des infrastructures d'amenée d'eau vierge.

L'autre moyen, selon la Banque mondiale, consiste à faire payer l'eau à son prix de revient et donc de réduire les subventions. Il s'agit de faire abandonner l'idée, faussement répandue par les religions que l'eau est un don de Dieu inépuisable donc gratuit.

Solutions diplomatiques

Dans les accords de paix successifs (D'Oslo en 1993 à Wye plantation en 1998), les deux parties étaient convenues, dans le cadre d'un protocole de coopération, d'établir un comité de suivi qui devait se concentrer sur l'eau, l'environnement, les infrastructures, le dessalement de l'eau de mer. Malheureusement, à chaque suspension du processus de paix, ces accords sont gelés.

Solutions juridiques

Il est possible d'avoir recours à des principes généraux émergeant du droit international. Les orientations prises lors de la Convention d'Helsinki du 17 mars 1992 pourrait donner naissance à des accords juridiques entre pays utilisateurs d'un même fleuve. La condition préalable est bien sûr, d'admettre pour toutes les parties concernées le principe de l'utilisation raisonnable et équitable de l'eau, la gestion patrimoniale des eaux transfrontalières en visant à ne pas compromettre les usages des générations futures.

Solution de la gestion intégrée régionale

Cette solution consiste à mettre en oeuvre un système de gestion intégrée de la ressource qui dépasse le seul cadre israélo-jordano-palestinien. Cette action serait menée au sein d'une communauté régionale de l'eau et de l'énergie du Proche-Orient susceptible à terme d'être élargie aux pays d'amont principaux détenteurs de la ressource (Turquie, Liban, Syrie, Égypte). Sous l'égide des Nations Unies, une institution dénommée « Agence ou Autorité régionale de l'eau au Proche-Orient » serait constituée. Cette agence permettrait de substituer au monopole de l'autorité politique, une solidarité économique. Elle comprendrait une présidence tournante, un conseil d'administration, un comité d'usagers, des observateurs d'autres pays, une commission chargée des différends.

Le Plan BLEU

Ce plan contribue dans sa globalité à l'évaluation des situations à venir et permet d'orienter les solutions qui conviendraient le mieux à la résolution des problèmes. Il s'agit d'une opération intergouvernementale des pays riverains de la Méditerranée lancée en 1977 sous l'égide du PNUE (Nations Unies). Le Plan Bleu a exploré l'avenir de l'environnement dans l'espace méditerranéen (mer et régions littorales) en fonction des formes et des forces du développement socio-économique, ainsi que les incidences de l'état de l'environnement sur les conditions de développement.

Il a visé à mettre en lumière les effets possibles des différences de prise en compte de l'environnement dans les politiques économiques et les options d'aménagement du territoire.

Cet exercice de prospective aux horizons 2000 et 2025 (long terme), s'est basé sur la méthode des scénarios : jeux d'hypothèses cohérentes, assez contrastés, sur l'évolution du futur des facteurs les plus déterminants (démographie, croissance économique, degrés d'intégration des économies nationales, politiques d'environnement), à partir des situations présentes. (faible croissance économique, croissance rapide, développement équilibré).

L'eau a été un des objets essentiels des analyses et des évaluations du Plan Bleu

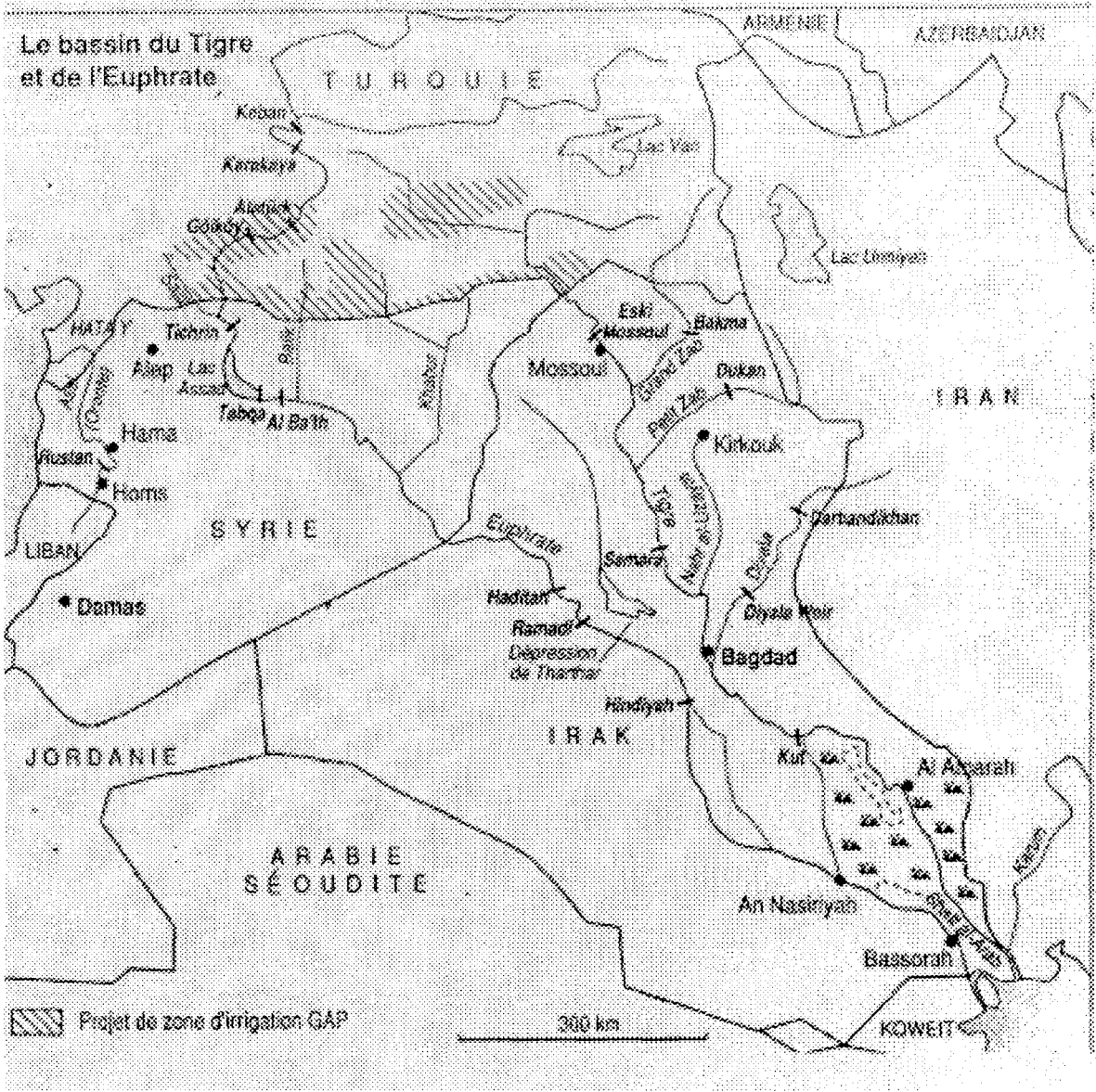
5/ Conclusion

Le problème de l'eau au Proche-Orient est l'un des plus sensibles du moment dans le bassin euro-méditerranéen. Plus qu'une poudrière, c'est un système perpétuellement instable qui a déjà été à l'origine de conflits armés. Pour prévenir un retour à cette forme ultime d'imposition d'une solution trois défis sont à relever :

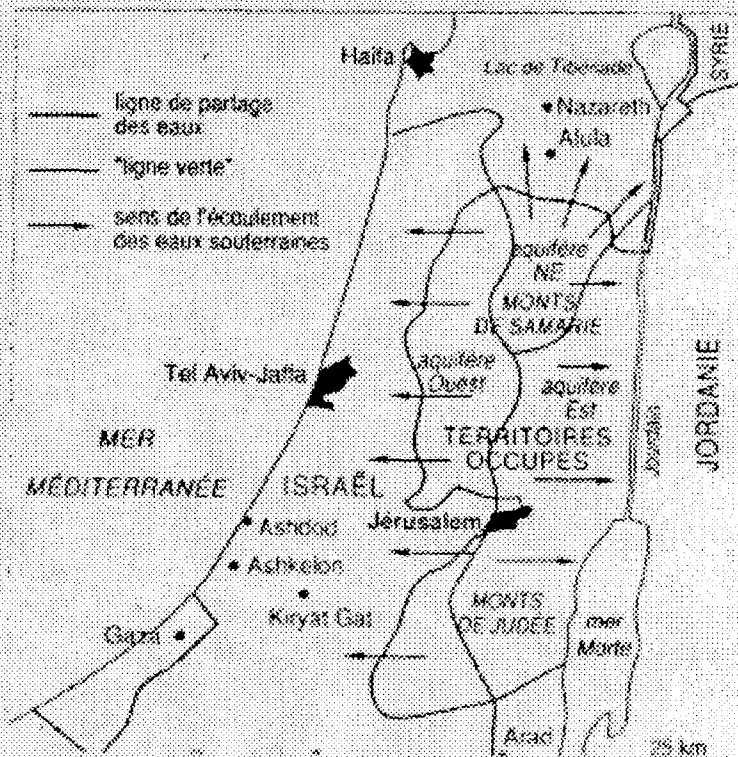
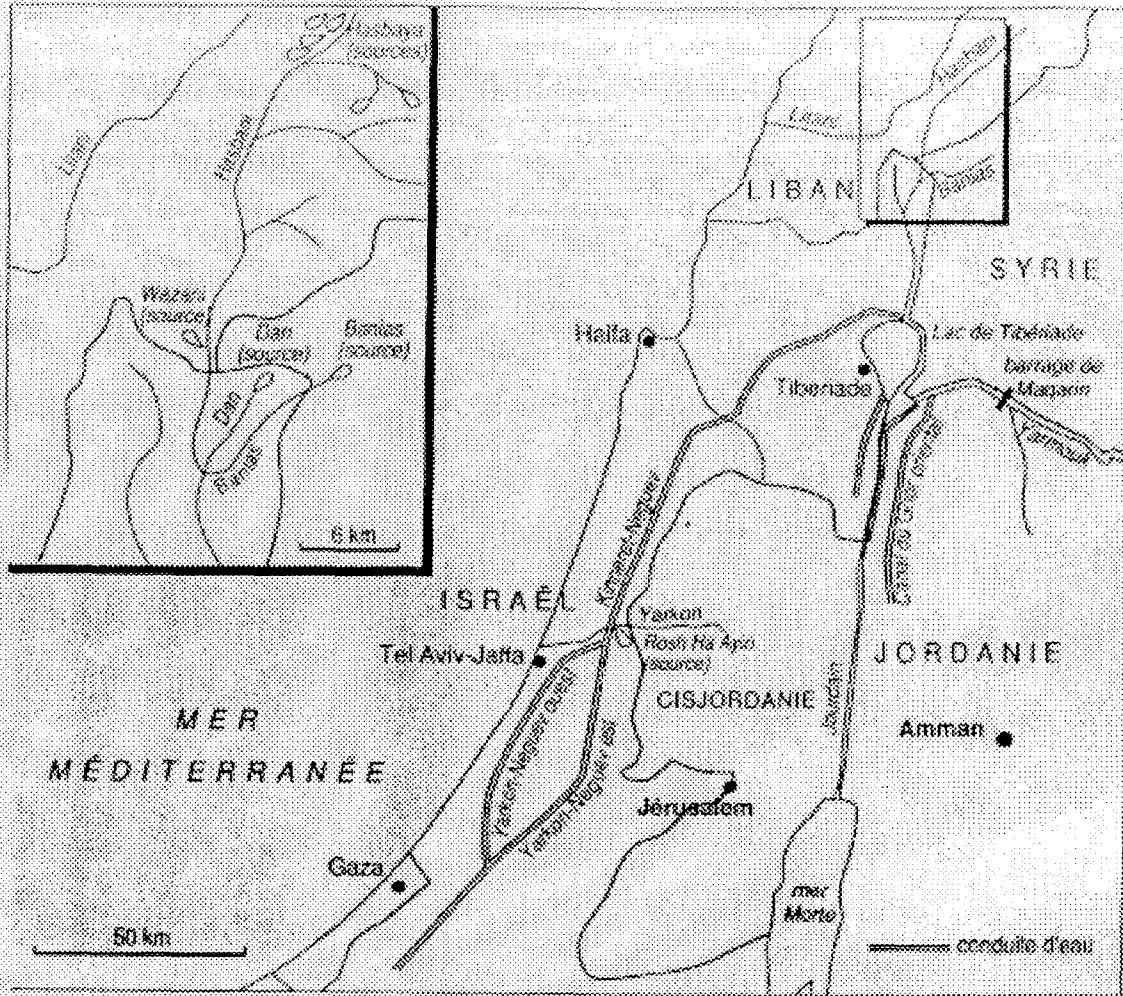
- un défi financier : les investissements en matière de dépollution et d'irrigation vont se chiffrer en milliards de dollars ; qui paiera ?
- un défi économique : il va falloir fixer un prix de l'eau qui corresponde à sa nouvelle valeur ; qui le régulera ?
- un défi politique : une entente est nécessaire pour assurer un avenir en eau dans les pays concernés : qui déterminera la répartition de l'eau, carburant essentiel au développement et à la vie ? Le débat est désormais ouvert au sein de la communauté internationale.

Les ressources en eau

<i>Ressources en eau douce 1985</i>	<i>par habitant en m³/an</i>	<i>Estimation 2020</i>
Pays excédentaires		
Turquie	4108	2340
Irak	6580	2570
Iran	3300	1630
Pays menacés de pénurie		
Syrie	3350	1211
Liban	1850	1000
Égypte	1240	600
Pays fortement déficitaires		
Israël	396	258
Jordanie	484	61



Les eaux du Jourdain



SEANCE N°3 - EXPOSE 2

« LA QUESTION DU NIL »

*références: article du « financial times » paru dans le courrier international du 20 mars 97,
revue « monde arabe, Maghreb, Machrek » n° 138 octobre 92*

Introduction

Le problème des eaux du Nil illustre particulièrement bien la question du partage des eaux des fleuves internationaux. Cette brève fiche se propose, après avoir présenté le fleuve et son environnement, d'exposer les accords successifs ayant été signés entre les pays riverains et la carence en la matière du droit international

I) Le fleuve

11) Une longue oasis

Long de plus de 6500 kilomètres, le Nil coule sur des territoires variés tant du point de vue climatique que du point de vue ethnique. Il trouve sa source dans la région tropicale des grands lacs et il traverse ensuite la zone désertique du Soudan et du sud de l'Égypte pour s'écouler dans la Méditerranée. Sa source se trouve dans une région où les précipitations sont supérieures à 1000 millimètres par an tandis que plus au nord, elles atteignent péniblement 200 millimètres. Les populations du sud sont noires, animistes ou chrétiennes, celles du nord, arabes et musulmanes. Au total, le bassin de drainage du fleuve couvre neuf pays. Deux cent cinquante millions d'habitants vivent dans celui-ci et on considère que la vie de près de cent millions d'entre eux dépend directement du Nil. La crue annuelle du fleuve, qui trouve 80 % de son origine dans le Nil Bleu venant des plateaux éthiopiens, est de 84 milliards de mètres cubes.

12) Une situation conflictuelle générée par une frontière contestée

A l'heure où l'on vante la stabilité des sociétés multiraciales, de nombreux spécialistes de la région considèrent que la frontière tracée au début des années cinquante entre l'Égypte et l'Éthiopie est la cause du conflit qui secoue ce dernier pays. De fait, depuis deux décennies, les chrétiens et animistes noirs du sud sont combattus par les musulmans arabes du nord. La guerre aurait fait plusieurs centaines de milliers de morts. Selon ces spécialistes, pour éviter cette source de conflictualité, il aurait fallu placer la frontière plus au sud, de façon à créer un Etat chrétien et animiste noir dans la zone tropicale et un Etat musulman arabe dans la zone désertique.

II) Le problème du partage des eaux

21) Les besoins

« L'Égypte vit à cent pour cent du Nil » déclarait récemment le président Moubarak. L'Égypte est bien le pays le plus sensible au problème du partage des eaux du fleuve. En effet, non seulement elle utilise à cent pour cent la ressource offerte, mais encore cette ressource lui vient entièrement de l'étranger. Ce n'est que parce qu'elle possède une puissance militaire suffisamment dissuasive que l'Égypte ne subit pas de réel chantage sur l'eau de la part des pays en amont. Des accords antérieurs lui ont permis de construire le barrage d'Assouan (dont le lac

dépasse la frontière soudanaise) et les barrages qui ont été construits en amont (barrage de Roseire au Soudan) n'ont par une influence trop importante sur le cours du fleuve. Aujourd'hui, l'Egypte utilise donc les eaux du Nil avec une certaine sérénité. Cependant, la croissance démographique importante du pays fait craindre des lendemains difficiles.

22) Des accords successifs

Depuis le début du siècle, quatre accords majeurs entre les pays riverains ont été signés.

En 1902, un accord entre les Anglo-Egyptiens, le Soudan et L'Ethiopie décrétait l'interdiction de construire des ouvrages sur le Nil Bleu.

En 1929, un accord entre l'Egypte et le Soudan établissait un partage des eaux : 48 milliards de mètres cubes revenaient à l'Egypte tandis que le Soudan pouvait utiliser 4 milliards de mètres cubes.

En 1956 de nouvelles négociations ont lieu. Après leur échec, le Soudan décide la construction du barrage de Roseire en 1957.

En 1959, un nouvel accord de partage des eaux est convenu entre l'Egypte et le Soudan (l'Ethiopie est exclue des négociations). L'Egypte peut utiliser 55,5 milliards de mètres cubes, le Soudan 18,5 et l'Egypte est autorisée à construire le barrage d'Assouan. Les Ethiopiens feront tout pour faire échouer les négociations.

23) Un droit international muet

En 1921, la conférence de Barcelone sur le partage des eaux des fleuves internationaux s'est surtout intéressée aux problèmes liés aux possibilités de navigation. Aujourd'hui, avec la multiplication des emplois de l'eau des fleuves (électricité, irrigation, technologie...), il est devenu nécessaire de redéfinir le droit en la matière.

En 1966, lors de la réunion d'Elsinski, des éléments de législation internationale ont été élaborés. L'article IV stipulant que « tout Etat du bassin a droit, sur son territoire, à une part raisonnable et équitable de l'utilisation avantageuse des eaux du bassin de drainage international » ce dit bassin étant défini comme « les limites de l'aire d'alimentation du système hydrographique ». Le problème restant étant de définir le terme de « raisonnable »!

En 1970, L'assemblée générale de l'Organisation des Nation Unies a nommé une commission de droit international chargée d'étudier « le droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autre que la navigation en vue du développement progressif et de la codification de ce droit » Les études en cours se heurtent à des difficultés liées au problème de la souveraineté des pays riverains.

De fait, la situation en est au point mort et les différends entre les pays riverains sont traités selon des usages plus que selon des lois.

3/ Conclusion

Les pays riverains du Nil, en particulier l'Egypte, sont confrontés aujourd'hui à deux défis majeurs : d'une part le problème du rapport entre la surface agricole utile (SAU) et l'accroissement démographique, d'autre part le problème de la pénurie d'eau.

En ce qui concerne l'Egypte, pays principalement concerné par ces questions, les solutions suivantes ont été envisagées.

Pour augmenter la SAU le projet « Nouveau delta » a été lancé au début de l'année 1998. Il consiste à dévier une partie des eaux du lac Nasser (barrage d'Assouan) vers les oasis de Dakhla et de Kharga de façon à multiplier la SAU par trois. Le problème est de savoir si les ressources en eau du barrage d'Assouan seront suffisantes pour alimenter cette nouvelle vallée.

Pour pallier le manque d'eau, l'Égypte pense faire des économies et renoncer à certaines cultures trop consommatrices d'eau (riz). L'Égypte utilisant 100 % de l'eau du Nil dont elle dispose, tous les projets doivent être faits sur la masse d'eau actuellement disponible.

SEANCE N°4

« LA SECURITE EN MEDITERRANEE »

1/ Introduction

L'objet de la dernière séance de cette étude dirigée est de parler de l'aspect purement sécuritaire de l'espace euro-méditerranéen. Le premier exposé traite donc des garanties de sécurités existantes ou en cours d'élaboration, alors que le deuxième exposé traite du problème de la prolifération. Les débats qui ont suivis les exposés ont permis d'apporter des précisions de méthodologie lorsque l'on aborde les problèmes de sécurité en Méditerranée.

2/ La stabilité politique

De manière générale, l'approche sécuritaire d'un espace géopolitique doit tenir compte de la hiérarchie et probabilité d'occurrence des risques et des menaces. Il est nécessaire de distinguer les risques pour mieux traiter ce qui présente à terme une menace. Ainsi la différence entre les régimes démocratiques et les régimes militaires ou islamistes des pays des rives de la Méditerranée constitue-t-elle un point de divergence mais pas forcément un antagonisme ou une menace directe. Il faut de même se méfier des discours qui ont cours dans certains milieux et qui mêlent risques militaires et risques islamiques.

Le risque effectif qui pèse actuellement dans le dialogue nord-sud est un bouleversement dans les régimes en place. Mais la probabilité de voir apparaître des régimes anti-occidentaux est faible à un horizon identifiable. Il n'existe en effet aucun pays susceptible de mener une guerre contre un pays européen. Par contre, les pays du sud ont les moyens de s'agresser, ce danger pouvant entraîner les pays européens dans des opérations de maintien de la paix sur le continent nord-africain.

3/ Les risques généraux de prolifération

Enfin, le risque de prolifération, risque régulièrement agité aux yeux des opinions publiques occidentales, n'a de réel sens qu'entre pays du sud. En effet, la constitution d'armement balistique muni de têtes nucléaires, bactériologiques ou chimiques nécessite la préexistence d'une base technique. Or seul l'Irak avait atteint ce niveau de développement social entraînant les réactions américaines que l'on connaît.

Reste que face à l'arme nucléaire israélienne, certains pays cherchent un contrepois que l'arme chimique peut facilement donner.

4/ Conclusion

La sécurité en Méditerranée a été à juste titre un volet important de la politique européenne reconduite à Barcelone en 1995. Elle est indissociable de tous les autres volets, car principale garante des progrès attendus.

SEANCE N°4 - EXPOSE 1

« L'ESPACE EURO- MEDITERRANEEN : QUELLES GARANTIES DE SECURITE ? »

référence: dossier EG CID 98/99

1/ Introduction

Après la chute du mur de Berlin et de l'empire soviétique, la Méditerranée est devenue un enjeu fondamental pour la sécurité et la stabilité de l'Europe. En effet, les menaces, les risques et les tensions se sont déplacés vers cette zone particulièrement instable et soumise à de très fortes pressions migratoires et fondamentalistes. Dans le nouvel environnement de l'après guerre froide, une problématique nouvelle se fait jour : la Méditerranée sera-t-elle pour les Etats riverains une zone de confrontation ou de coopération? Le « mare nostrum » va-t-il devenir un espace solidaire ou conflictuel?

Il ressort que la nouvelle géopolitique qui se dessine en Méditerranée comprend nombre de disparités qui sont autant de facteurs d'instabilité. Consciente des enjeux, l'Union européenne a tenté avec la conférence de Barcelone en 1995, de trouver des garanties de sécurité pour l'ensemble de la zone. Avec le recul cependant, le système paraît avoir trouvé ses limites, au vu des premiers résultats qui demeurent très modestes tempérant fortement les espoirs soulevés.

2/ Les enjeux de l'espace euro-méditerranéen.

La Méditerranée, si les choses restent en l'état, apparaîtra de plus en plus comme une frontière, un mur, une fracture plutôt que comme un espace de solidarité et de coopération. Les déséquilibres entre les deux rives du bassin sont à la fois quantitatifs et qualitatifs, matériels et non matériels.

2.1/ Les facteurs de déséquilibre nord-sud.

Les données géographiques, économiques et démographiques permettent de mieux comprendre les enjeux posés. Une vingtaine d'Etats bordent cette mer qui comporte 46000 kilomètres de côtes, dont 15000 sont abîmés par toutes sortes de pollutions ou de saccages écologiques. Entre 350 et 400 millions d'habitants vivent sur les bords de la Méditerranée. Le différentiel démographique entre les rives nord et sud est impressionnant. En 1950, les deux tiers des riverains habitaient la rive nord, dans 25 ans les deux tiers habiteront celle du sud. Entre 1985 et 2025, le nombre d'actifs potentiels croîtra de 5 millions au nord et de 135 au sud. Ce premier différentiel doit être complété par un autre économique, mesurable en termes d'inégalité de développement et de niveau de vie.

En 1993, le produit intérieur brut par habitant variait entre plus de 22.000 dollars en France, le pays riverain le plus riche et 775 dollars en Egypte où il était le plus faible. Le Maghreb fait 70% de ses échanges avec l'UE, alors que les cinq de l'Union du Maghreb ne représentent que 4% des échanges commerciaux globaux de l'Union Européenne. En 1993, l'économie non européenne en Méditerranée représentait une production de 380 milliards de dollars, soit 5% du P.I.B. de la Communauté, la Turquie et Israël totalisant 50% de cette production.

Le troisième différentiel, après la démographie et l'économie est l'opposition entre les régimes politiques : d'un côté les démocraties occidentales européennes libérales, de l'autre les régimes intégristes, autoritaires ou militaires du monde arabe. Cet antagonisme est renforcé par les

écarts culturels et l'existence d'un arc islamique intégriste qui s'étend sur le pourtour du bassin méditerranéen. Tout cela crée objectivement une situation explosive et une zone d'insécurité.

2.2/ La Méditerranée, zone de conflits

Le bassin méditerranéen est une terre d'antagonismes issus d'une histoire ancienne jalonnée d'échanges et de conflits. Ces conflits sont autant de foyers d'instabilité.

Parmi les conflits, la lutte qui oppose l'Etat d'Israël et le peuple palestinien conditionne véritablement l'ensemble des relations au Proche-Orient et affecte directement la sécurité des états riverains. En ce sens, la résolution de ce conflit apparaît aujourd'hui, comme un préalable indispensable pour espérer un avenir plus stable du bassin méditerranéen.

D'autres conflits constituent des foyers d'instabilité dans le pourtour méditerranéen. On peut citer le conflit de l'ex-Yougoslavie qui n'en finit plus de se désagréger, le problème de l'ex-Sahara espagnol au Maroc, les « différents » gréco-turcs à Chypre et dans la mer Egée, le partage des eaux entre Egypte et Soudan, l'incertitude sur l'avenir de l'Irak, etc. Ces désordres ont entraîné un surarmement de beaucoup de pays de la région dont certains consacrent des ressources importantes à la mise au point d'armes de destruction massives comme la Lybie ou l'Irak.

A cette instabilité chronique liée à des foyers d'antagonismes est venue s'ajouter un élément nouveau qui a modifié en profondeur la situation dans cette zone stratégique sensible.

-Les risques du sous-développement

La chute du mur de Berlin en 1989 a bouleversé les relations Est-Ouest; et la Communauté a donné la priorité aux pays d'Europe centrale en négligeant l'aide économique aux pays méditerranéens du sud. D'où un sentiment de frustration du côté du monde arabo-musulman au moment précis où débutait le processus de paix de Madrid au proche-Orient.

Il semble que l'économie et la sécurité soient étroitement liés dans cet espace. Si la menace proprement militaire est assez faible, en revanche la stabilité future de la région paraît directement tributaire du problème socio économique que connaît le sud du bassin. La crise du sous-développement au Sud explique les tensions avec l'Union européenne et le développement du courant intégriste ou fondamentaliste, de même que les flux migratoires en direction des pays européens.

La crise économique, due à la fois à la mondialisation ratée et à une mauvaise gestion de la rente pétrolière, une démographie galopante, au manque de dialogue politique intérieur a entraîné une crise identitaire de la population aisément récupérée par les intégrismes.

L'Europe a enfin pris conscience que la stabilité du sud était indispensable à sa sécurité, que le sous-développement, avec le chômage et la pauvreté étaient une menace de plus en plus grave. Conscient de la nécessité d'un rééquilibrage de son action vers le sud, le conseil européen a dans ce but opéré une révision de sa stratégie, en adoptant une approche globale et ambitieuse des problèmes.

3/ L'espoir de la conférence de Barcelone : Le partenariat euro-méditerranéen.

La conférence de Barcelone en 1995 constitue un tournant majeur dans les relations euro-méditerranéennes pour plusieurs raisons : Il marque la reprise du dialogue, après le recentrage à l'est de l'Union européenne et le partenariat pour la paix de l'OTAN, dialogue organisé de manière collective par les pays européens, y compris ceux de l'Europe du nord; enfin cette conférence marque la relance du débat sur la sécurité euro-méditerranéenne dans son ensemble. Cette ouverture diplomatique avait cependant été précédée d'initiatives préalables.

3.1/ Les initiatives d'ouverture précédentes.

Au nom de la sécurité et de la stabilité de la zone, la Communauté européenne a décidé dès 1992, d'augmenter de 40% l'aide financière accordée aux pays du sud-méditerranéen : celle-ci est passée de 1618 millions d'écus pour la période 1986-1991 à 2375 millions d'écus pour les années 1992-1996. La répartition de cette aide demeure cependant très inégale. Elle tient compte de la crédibilité et de la fiabilité des projets dont le financement est sollicité.

De plus, les Etats européens méditerranéens- France, Italie, Espagne- ont fait de l'axe euro-méditerranéen une priorité à partir de 1993-1994.

C'est ainsi que cinq Etats méditerranéens de l'Union européenne -Espagne, France, Italie, Malte et Portugal-ont pris l'initiative en 1994, de créer avec 11 Etats associés du sud un « forum méditerranéen », dont la vocation spécifique est d'être une institution officielle, souple de dialogue et d'échanges. Le forum fonctionne avec des groupe de travail composés de hauts fonctionnaires. Cette structure permet d'aborder tous les problèmes que les Etats ont en commun, sans passion et à l'abri des pressions médiatiques.

La conférence de Barcelone avait cependant un tout autre objet.

3.2/ Le partenariat euro-méditerranéen.

Les acteurs de la conférence comprenaient les quinze membres de l'Union européenne, soit 370 millions d'habitants, et douze participants du sud de la Méditerranée, soit 210 millions. Les 27 participants représentaient un ensemble de plus de 600 millions de personnes. A noter parmi les représentant du sud méditerranéen, la présence conjointe de l'Etat d'Israël et de l'autorité palestinienne, ainsi que la Syrie.

La déclaration adoptée à Barcelone le 28 Novembre 1995, a jeté les bases d'un « partenariat euro-méditerranéen » fixant aux Etats du nord et du sud des objectifs communs sur des sujets divers et très sensibles. : la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armements, la protection de l'environnement, la sécurité, l'immigration, le commerce.

Le partenariat comprenait trois volets qui formaient un tout. Politique et sécurité; économique et financier; social, culturel et humain. L'objectif a été de créer une synergie entre ces trois volets complémentaires et une interaction efficace. Le partenariat était global. Il était fondé sur la démocratie, les droits de l'homme, le développement et le dialogue politique. Il visait dans ses objectifs à créer une grande zone de libre échange et une zone de paix, de stabilité et de prospérité.

A l'époque , le sud devait recevoir pour favoriser le développement partagé la somme de 4,6 milliards d'écus sur cinq ans. Le volet politique était surtout constitué de grands principes: désarmement, non recours à la force, règlement pacifique des conflits, autodétermination des peuples, etc.

Basée sur une grande détermination politique, les décisions de Barcelone ont eu le mérite de renouveler la problématique et d'ouvrir les portes de l'espoir aux populations de la rive sud. L'organisation de cette mer restait à penser et il paraissait envisageable de s'appuyer sur l'expérience de l'OSCE, qui a fait preuve d'une étonnante capacité à s'adapter en mettant en pratique la méthode de coopération consensuelle et en ayant une prédilection marquée pour la diplomatie préventive.

Le partenariat a prévu un mécanisme de suivi sous la forme de réunions ad hoc de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts. Les ministres des Affaires étrangères doivent se réunir alternativement dans un pays européen et dans un pays du sud pour surveiller les procédures de suivi.

Avec trois années de recul, il faut reconnaître que les résultats enregistrés n'ont pas été à la hauteur des espoirs suscités par la conférence de Barcelone.

3.3/ Des résultats qui demeurent limités.

La conférence suivante, qui a eu lieu à Malte en 1997, n'a pas permis malheureusement d'enregistrer de résultats réels. Certains observateurs ont parfois évoqué un constat d'échec. Le partenariat économique a été le seul résultat tangible et encore s'est-il accompagné de difficultés relatives à la mise en place des fonds.

Une des causes majeure du blocage a été la question de fond qui avait été insuffisamment traitée au départ, à savoir l'instauration du processus de paix au Proche-Orient. Condition sine qua non du bon fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen, la dégradation du processus de paix entre palestiniens et israéliens a incontestablement cassé la dynamique de Barcelone.

Dans cette optique, il semble que l'arrivée au pouvoir de l'actuel premier ministre israélien ait engendré avec la perte de confiance entre les protagonistes, une remise en cause du projet de paix régionale. La poursuite de la colonisation et le blocage de la négociation de la part de l'Etat hébreu ont généré un blocage du processus que même les Etats-Unis s'avèrent incapables de résoudre.

L'échec actuel du processus de Barcelone marque également que la primauté de l'économique sur le politique pour surmonter les difficultés et les crises n'est pas forcément une logique qui peut être transposée dans le théâtre méditerranéen avec toute l'efficacité escomptée au départ.

A cet égard, des facteurs paraissent avoir été mésestimés dans le processus de Barcelone. Parmi les difficultés peuvent être signalées le problème des armes nucléaires détenues par Israël redécouvertes lors de la signature du T.N.P., ce qui fait qu'aucun pays arabe n'a signé le document, dont notamment l'Egypte et les risques de prolifération d'armes chimiques, en particulier en Irak.

De surcroît, l'initiative de Barcelone a été partiellement amoindrie pour avoir dans le domaine de la sécurité, voulu éviter les doubles emplois avec les initiatives américaines dans la région.

Car depuis la chute du mur de Berlin, l'hégémonie américaine dans la région apparaît comme plus forte que jamais. Depuis la guerre du Golfe, nombre de pays de la région s'appuie sur les Etats-Unis pour leur sécurité. En Bosnie, seule l'intervention américaine a permis avec les accords de Dayton, de faire cesser les combats malgré la participation active des européens sur le terrain.

4/ Conclusion

La Méditerranée est devenue depuis les bouleversements survenus à l'est, un enjeu central pour la sécurité et la stabilité en Europe. Quelque soit la modestie des premiers résultats enregistrés dans ce processus, il paraît désormais bien établi que la seule réponse à ce défi passe par l'instauration d'un dialogue global entre tous les partenaires du bassin méditerranéen. Le processus de Barcelone a permis d'établir que la sécurité de la zone était intimement liée au développement économique des pays du sud. Le sous-développement est bien souvent la cause principale des dérèglements les plus graves dont parmi ceux-ci, l'intégrisme religieux.

Mais cette vision, pour nécessaire qu'elle soit, s'est révélée insuffisante à l'épreuve des faits, pour avoir esquivé certaines réalités et affiché des ambitions qui sont apparues avec le recul comme démesurées.

Pour l'avenir, si l'approche par le dialogue global s'avère fondée dans ses principes, il paraît nécessaire qu'auparavant, les partenaires de l'espace euro-méditerranéen puissent pour pérenniser la stabilité de la région, dénouer le noeud gordien de l'antagonisme israélo-palestinien.

SEANCE N°4 - EXPOSE 2

« PROLIFERATION, DISSUASION, INTERVENTION »

références: « *les possibilités du désarmement en Méditerranée* » par A. Biad,
« *La prolifération en Méditerranée* » par P.Lamy.

1/ Introduction : les problèmes généraux

Aux nombreux sujets de préoccupation concernant l'espace euro-méditerranéen, s'ajoute le problème de la prolifération. L'utilisation massive par l'Irak de missiles Scud contre Israël et l'Arabie Saoudite a focalisé l'attention de la communauté internationale sur le danger qu'elle représenter. La conférence de Barcelone en a mesuré l'importance en demandant aux Etats d'arriver à « des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leur système de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération », et de parvenir à un niveau de suffisance dans le domaine des forces conventionnelles.

Le chemin semble encore bien long avant une réelle stabilité régionale véritablement maîtrisée : Israël ou encore l'Irak continuent de le démontrer.

2/ Non-prolifération, contre-prolifération, dissuasion, intervention

Alors que le monde entier aspirait à une paix générale, ou du moins contrôlée, au moment de la chute du Mur de Berlin, les crises éclatent et s'inscrivent selon un axe Nord-Sud. La guerre du Golfe a dernièrement exacerbé la crainte ressentie par les grandes puissances à l'égard d'un Tiers-Monde où des Etats surarmés apparaissent.

De plus, la prolifération nucléaire est devenue une menace majeure. Les Grands n'ont pas oublié les vertus « d'égalisateur » de l'atome, qui permet au faible de porter atteinte au fort, et observent avec effroi la dispersion de la matière nucléaire depuis l'éclatement de l'URSS.

Or, la Méditerranée est une frontière, au sens de Samuel Huntington, entre le monde occidental et le Sud. Fort logiquement, cette zone mérite d'être examinée, au plan de la prolifération – considérée au sens large - avec une attention soutenue, d'autant plus que l'un des États concernés se nomme Israël.

Cet exposé a donc pour but de dresser un bilan du rapport de forces militaires en Méditerranée, et de la situation des États riverains en matière de prolifération.

2.1/ Rapport de forces militaires en Méditerranée

Depuis la fin de la Guerre froide, la présence militaire a considérablement diminué. L'Eskadra soviétique a cédé la place à un ou deux bâtiments de renseignement, et la VI ème Flotte a perdu en volume, bien qu'elle soit en mesure de remonter en puissance en cas de regain de tension.

La France y dépêche également des bâtiments, ainsi que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Turquie.

On estime la présence occidentale moyenne à : 4 porte-avions et porte-aéronefs (1 US, 1 français, 1 italien et 1 espagnol), 2 croiseurs, 55 frégates, 5 SSM, 34 SM classiques et 9 gros TCD.

Il convient de prendre en compte également les forces stationnées au sol, et qui sont susceptibles d'intervenir en Méditerranée. C'est le cas de forces aériennes, qui peuvent intervenir en tout point du bassin, grâce au ravitaillement en vol maîtrisé par la France, l'Espagne, l'Italie, et maintenant la Turquie, sans oublier les bases aériennes américaines en Italie et Turquie, et les moyens britanniques implantés sur l'île de Chypre. Ces forces sont d'autant plus importantes que peu de nations riveraines disposent d'un armement antiaérien crédible.

Enfin, il faut ajouter les capacités de projection terrestre, en particulier amphibies, des pays du Nord du bassin, ainsi que des Etats-Unis.

Les nations du Sud du bassin, quant à elles, ne possèdent pas de capacité réelle de projection, surtout loin des côtes. Elles disposent essentiellement de forces terrestres, avec une vocation de défense de voisinage et de sécurité intérieure. Seul l'état d'Israël possède une force aérienne et maritime véritablement opérationnelles.

En revanche, les forces non-conventionnelles, dont il est fait état plus loin, sont plus effrayantes, car moins connues. Elles doivent être relativisées, à l'image des Scud bricolés pour gagner en portée, qui sont peu fiables et manquent de précision. Mais il suffirait, par exemple, que les proliférants potentiels importent des missiles nord-coréens pour modifier sérieusement la donne.

2.2/ La prolifération en Méditerranée

Il s'agit là de la principale menace stratégique de l'après-guerre froide. En 1992, Dick Cheney estimait que « quinze à vingt pays du Tiers Monde pourraient être capables de lancer des missiles balistiques d'ici la fin du siècle, la moitié d'entre eux pourraient avoir la bombe atomique ».

En outre, le député Pierre Lellouche, spécialiste des questions de défense, ajoute : « le facteur le plus préoccupant, s'agissant de la façade sud européenne, touche à la prolifération des armements de destruction massive dans cette région ».

L'utilisation massive de missiles dérivés des Scud-B par l'Irak sur les villes d'Israël et d'Arabie Saoudite, ainsi que l'étendue du programme nucléaire irakien ont fait prendre conscience toute l'opinion publique internationale des risques actuels dans la zone Méditerranée. On distingue plusieurs types d'États considérés comme proliférants au sud de cette zone. Israël est le seul à posséder l'arme nucléaire et à disposer de capacités balistiques. La Libye et la Syrie ont effectué des recherches sur le nucléaire et disposent d'installations à usage civil. L'Algérie est également dans cette situation, mais ne possède pas de missile d'une portée supérieure à 80 km. Enfin, la Libye, la Syrie et l'Égypte cherchent à obtenir une capacité balistique moyenne et longue portée, alliée à des armes chimiques.

Israël

La situation d'Israël est connue. Cet Etat n'a jamais reconnu être détenteur de la capacité nucléaire. Les estimations relatives au volume d'armes détenues oscillent entre 100 et 300. Parmi celles-ci figureraient des armes thermonucléaires. Israël a refusé de se sentir lié par le TNP et observe avec inquiétude les efforts de ses voisins. Ce sentiment amène même certains décideurs à demander une remise en question de leur doctrine initiale : le non-usage en premier dans la région.

Israël dispose des vecteurs nécessaires au transport de ces armes : chasseurs-bombardiers, missiles de portées diverses (Jéricho 1 – 450 km, Jéricho 2 – 1500 km, Lance – 110 km) et pourraient se doter, dans quelques années, de missiles de croisière SLCM (Gabriel 4).

Enfin, Israël possède une capacité spatiale (satellites de communication, espion ?). Jusqu'à ce jour, Israël a toujours refusé d'accorder un droit de regard sur sa capacité militaire (TNP, négociations sur la dénucléarisation de cette zone, proposition de G. Bush sur une « zone libre d'armes de destruction massive »...).

La Libye

La Libye est l'une des principales sources de déstabilisation dans la région. Le colonel Khadafi estime, depuis toujours, que les pays arabes doivent posséder l'arme atomique. Il a donc cherché à se la procurer dès les années 70 auprès de l'URSS, de l'Inde, du Pakistan, de l'Argentine et du Brésil. La Libye a adhéré au TNP en 1975, mais n'a accepté les contrôles de l'AIEA qu'en 1980.

Aujourd'hui, la Libye éprouve des difficultés à obtenir de l'aide. Toutefois, le démantèlement de l'URSS laisse craindre des contournements de l'embargo des puissances nucléaires.

Par ailleurs, la Libye dispose d'une capacité balistique : 40 missiles FROG-7 (65 km) et 300 Scud-B (350 km) soviétiques, et, peut-être, des missiles SS 21 et M-9 chinois. Il est possible que la Libye se soit rapprochée de la Corée du Nord et possède un missile de portée intermédiaire (1000 km). Cependant, l'économie libyenne ne laisse pas craindre une progression importante de ses capacités dans ce domaine.

En revanche, certains éléments précis laissent craindre que la Libye développe un programme ambitieux dans le domaine des armes chimiques. Elle aurait pu, notamment, obtenir le soutien de la Chine à cet effet.

La Syrie

Elle s'était également engagée dans un programme avant de l'abandonner. La Syrie voulait avant tout réaliser un équilibre stratégique avec Israël. Elle reçut, dès 1983, des SS 21 Scarab soviétiques (120 km), puis des missiles de défense côtière SSC-1b et de défense antiaérienne SA-5. La Syrie s'est engagée dans un programme nucléaire civil. Mais l'AIEA et Israël sont restés vigilants, et l'ont dissuadée de franchir le pas.

Elle détient 18 lanceurs FROG-7, 18 SS 21 et 325 Scud-B. Elle a commandé des Scud-C (500 kg de charge utile, 500 km) et se montre intéressée par les Scud-D et les Nodong-1 (1000 km).

Depuis 1986, la Syrie produit des agents chimiques et des ogives pour ses Scud-B.

L'Algérie

L'Algérie, confrontée à une situation intérieure difficile, n'est plus réellement considérée comme un pays proliférant. Néanmoins, elle est engagée dans un programme nucléaire civil qualifié de sérieux, et son attitude à cet égard est suffisamment équivoque pour inspirer des craintes aux puissances du nord du bassin.

Elle possède notamment un complexe nucléaire - protégé par des missiles SA-5 - à Ain-Oussera, à 120 km d'Alger, dont le réacteur de 40 MW produit 8 kg de plutonium par an, un petit réacteur de recherche « Nour » de 1 MW à Draria, le réacteur « Essalam », de 20 MW. Le ministre des Affaires étrangères s'est engagé à ce que son pays adhère au TNP.

En revanche, l'Algérie ne possède pas une réelle capacité balistique (uniquement des FROG-7).

l'Egypte

Ce pays fut l'un des premiers à développer sa capacité balistique. Sous la pression internationale, il dut renoncer à certains programmes lancés dans les années 80 (Sakr-80, RS-120 et Condor II/Vector/Badr 2000), et a choisi de modifier le Scud-B en coopération avec les Coréens. Il disposait en 1993 de 12 FROG-7, de Sakr-80 d'essai, de 9 Scud-B et de 70 Scud-C. Enfin, il détient également une capacité de guerre chimique.

En matière de prolifération, la menace n'a pas encore atteint un seuil inacceptable. Seul Israël dispose de missiles de portée intermédiaire (Jéricho 2). Aucun Etat arabe méditerranéen ne détient la capacité de construire des missiles de longue portée. La fin de la guerre froide a ralenti leur montée en puissance dans ce domaine, mais la Chine, la Corée du Nord, notamment par l'intermédiaire de l'Iran, jouent un rôle trouble qui pourrait modifier cette donne à court terme. Ce risque est d'autant plus réel si le déséquilibre économique Nord-Sud catalyse la montée au pouvoir des fondamentalistes, qui auront beau jeu d'exhiber l'incohérence de la position des puissances du Nord et d'Israël, qui interdisent aux autres la possession de moyens (nucléaires, balistiques...) qu'ils maîtrisent déjà eux-mêmes.

Caractéristiques des différents types de missiles existant en Méditerranée.

Pays	Vecteur	Portée (en km)	Charge (en kg)
Algérie	FROG-7	65	450
Égypte	FROG-7	65	450
	Scud-B	300	1000
	Sakr-80	80	200
Israël	Jéricho	650	500
	Jéricho 2	1440	1000
	Lance	125	300
Libye	FROG-7	65	450
	Scud-B	300	1000
Syrie	FROG-7	65	450
	Scud-B	300	1000
	SS-21	120	500
	M-9	600	nd
Missiles coréens non cités ci-dessus	Scud-C	500	700-800
	Scud-D	1000-1300	800
	Scud-E	1500-2000	nd

2.3/ Les traités et les conférences

La conférence de Barcelone (27 et 28 novembre 1995) a amené les pays participants à s'engager dans le but de « *d'oeuvrer ... en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC (convention sur les armes chimiques de 1993), la BWC (convention sur les armes bactériologiques de 1972), le CTBT (traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires de 1996), et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leur système de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération* ». Elle demande également aux États de parvenir à un niveau de suffisance dans le domaine des forces conventionnelles.

3/ Conclusion

Barcelone est donc avant tout une déclaration se situant essentiellement dans une optique de prévention de la course aux armements. Un tel processus permettrait de favoriser le développement économique et social de la région, dans la mesure où les budgets militaires pourraient être réduits d'autant. Toutefois, le chemin risque d'être long, dès lors qu'une partie ne raisonne qu'en terme de sentiment d'insécurité (Israël), et que l'autre partie (les pays arabes) observent avec attention la position ambiguë des puissances nucléaires.